



Etude écologique (faune/flore/habitats/zones humides) - Analyse des effets des travaux  
Demande de dérogation espèces protégées et habitat d'espèces protégées

Centrakor - Ploërmel

Rapport d'analyse

Novembre 2021



# SOMMAIRE

I.	Introduction.....	1
II.	Présentation de la justification du déplacement du site.....	2
III.	Analyse du milieu naturel (éléments repris du dossier global de complément d'analyse sur la ZAC).....	4
IV.	Résumé de la première analyse faune flore.....	9
V.	Méthode de caractérisation de la flore et des habitats.....	11
	1. Campagne de terrain.....	11
	2. Méthode.....	11
	3. Définition de l'intérêt de la flore .....	11
	4. Définition de l'intérêt des habitats .....	12
	5. Diagnostic habitats - Flore .....	13
	1. Synthèse des enjeux flore et habitats.....	20
	Carte de localisation des habitats .....	21
VI.	Méthode de caractérisation de la faune .....	22
	1. Campagne de terrain.....	22
	2. Méthode et définition de l'intérêt de la faune .....	22
	3. Diagnostic faunistique.....	23
	4. Synthèse des enjeux pour la faune .....	28
VII.	Méthode de caractérisation des zones humides.....	29
	Carte de localisation des sondages réalisés à la tarière manuelle.....	31
VIII.	Analyse sur la Trame verte et bleue .....	32
IX.	Analyse des effets des travaux et déroulé de prises de décisions ayant conduit à la rédaction de ce dossier .....	34
X.	Panel de mesures environnementales visant à recréer un milieu fonctionnel pour la faune .....	36
XI.	Moyens de contrôles sur les obligations de résultats .....	39
XII.	Conclusion.....	40



## I. Introduction

Ce rapport d'analyse réalisé spécifiquement pour le déplacement du Centrakor situé dans le centre ville vers la ZAC de Brocéliande comprend une présentation des éléments d'analyses d'état initial de l'environnement réalisés au cours de trois passages les 29 mars, 22 avril et 11 mai 2021. Le dossier comprend également des éléments relatifs au passage complémentaire en phase de travaux le 28 mai.

La justification de la rédaction de ce dossier fait suite à un constat d'incidence environnementale sur cette parcelle et comprend une présentation des éléments de l'état initial impactés, une analyse de la séquence ERCA qui aurait due être mise en place, une évaluation des effets des travaux et les mesures à mettre en place pour restaurer la fonctionnalité de la zone impactée et permettre un retour des espèces, voire d'augmenter la capacité d'accueil en phase d'exploitation. Le dossier comprend également en annexe les CERFA relatifs aux espèces/habitats impactés.

La carte ci-dessous localise le périmètre d'analyse pour le Centrakor

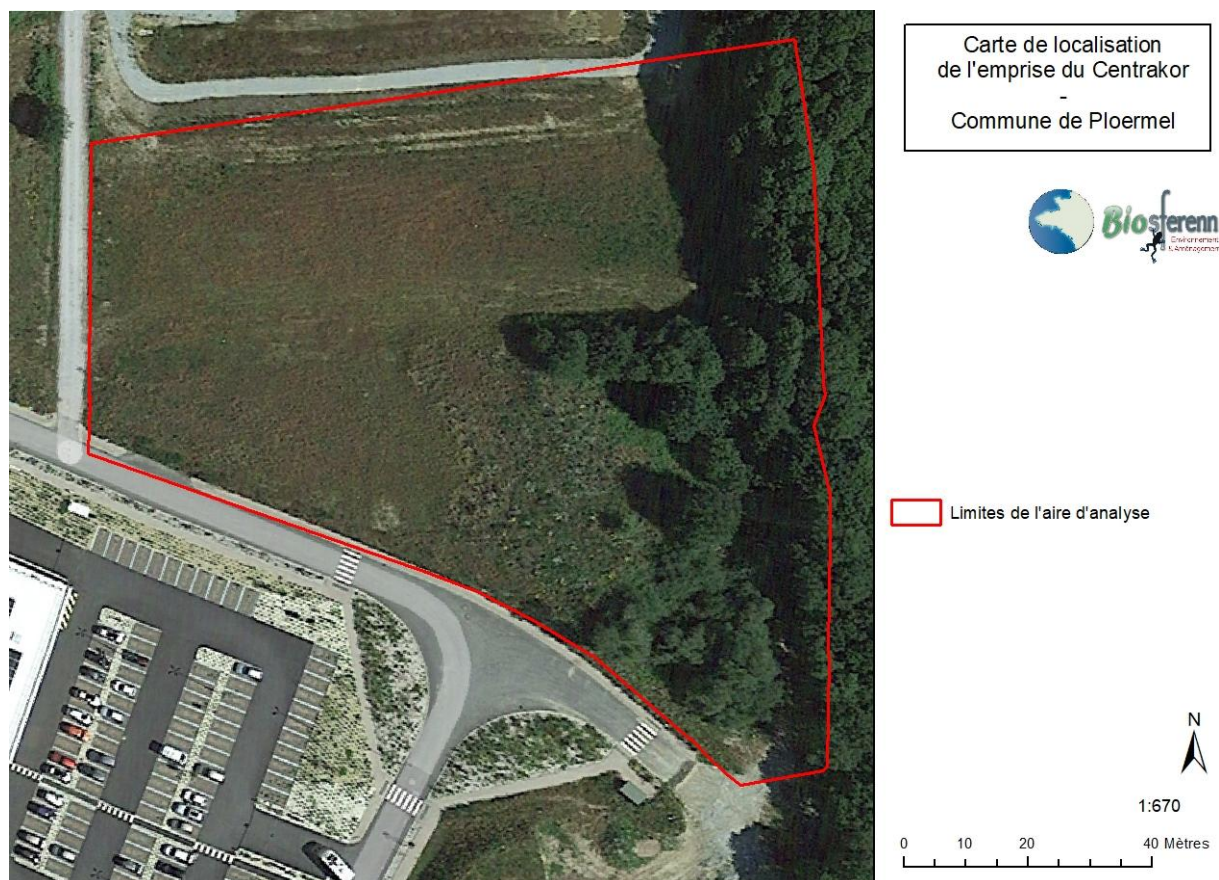


Figure 1 : Carte de la zone d'analyse (fond : source Google Earth Pro)

## II. Présentation de la justification du déplacement du site

Le site d'analyse est situé dans le Département du Morbihan (56), à proximité immédiate de la partie urbaine de la ville de Ploërmel.

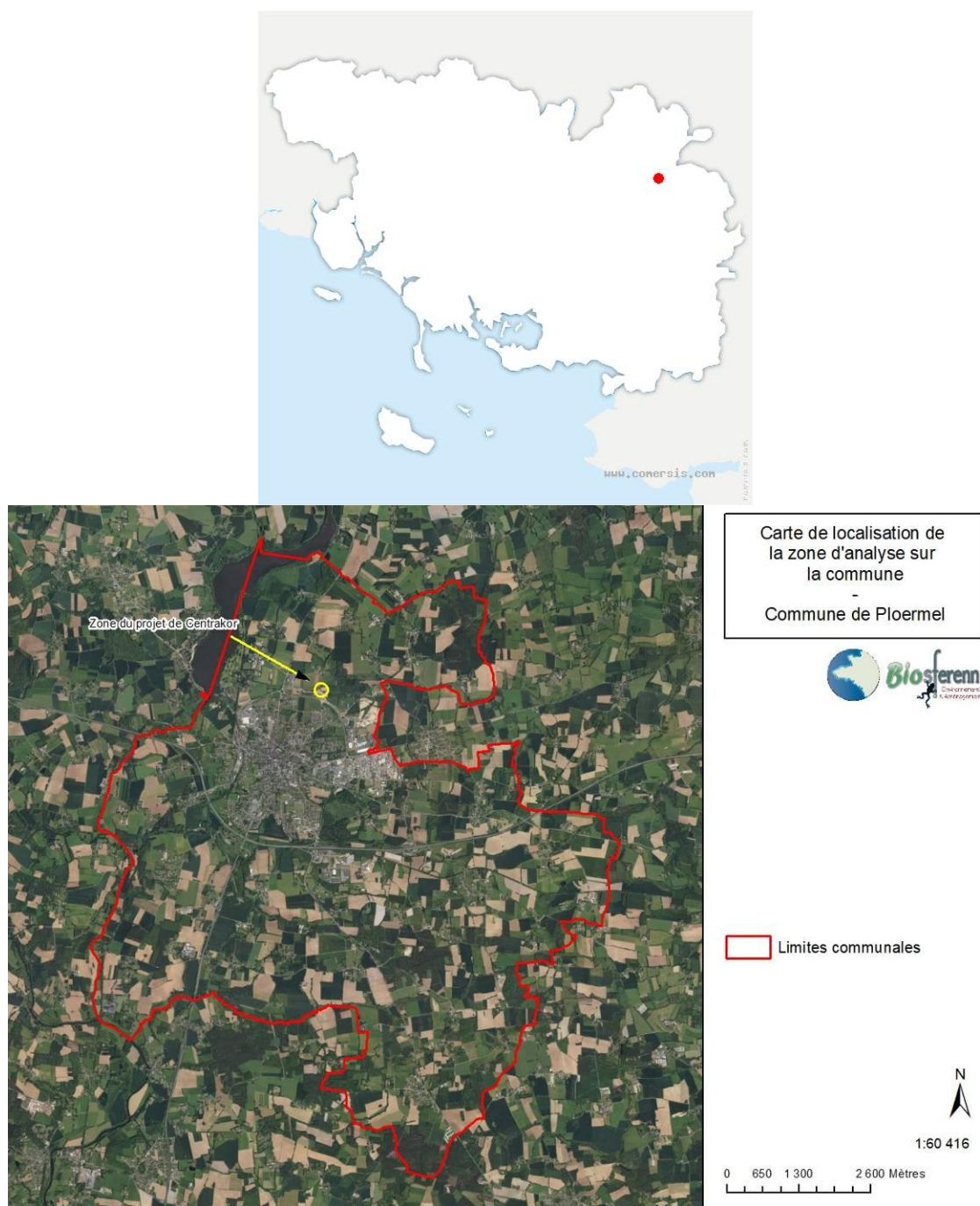


Figure 2 : Cartes de localisation de la commune et du site (fond : source géobretagne.fr)

### Présentation du contexte de création du projet par le porteur :

*"La création du site, Rue des Huloux, à PLOERMEL a été validée en date du 26 Février 2021. C'est un projet travaillé en collaboration avec la Ville de PLOERMEL et la Communauté de communes depuis 2019.*

*Les motivations de ce déplacement sont nombreuses et il était impossible de les réaliser sur le site actuel suite au refus du propriétaire de nous accompagner sur les mesures qui suivent.*

*Il est prévu que le nouveau site offre un confort à l'ensemble des salariés et des consommateurs avec pour principales mesures :*

- la création d'un SAS d'entrée afin d'éviter les apports d'air qui provoquent des soucis de santé aux personnes en caisse,*
- la création d'une salle de pause qui permet d'accueillir correctement l'ensemble du personnel contrairement aux locaux actuels qui sont trop étroits (passage de 12m<sup>2</sup> à 40m<sup>2</sup>),*
- la création d'une réserve qui permet d'accueillir sereinement la marchandise contrairement aux locaux actuels (passage de 150m<sup>2</sup> à 400m<sup>2</sup>),*
- l'agrandissement de la surface de vente pour pouvoir aérer l'espace de vente (passage de 2000 à 2500m<sup>2</sup>),*
- la construction d'un bâtiment aux dernières normes environnementales permettant de diminuer nos consommations d'énergie,*
- la création d'une centrale photovoltaïque en toiture pour autoconsommation,*
- la mise en place d'un éclairage Solaire sur l'ensemble du parking."*

Rappel : Il n'a pas été mis en avant le besoin d'actualiser de dossier d'état initial de l'environnement avant le 26 février 2021, suite à l'avis (positif) de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (cf. annexe IV). La fin du bail étant effective au 31 décembre 2021, les contraintes de temps étaient réelles pour le maintien des emplois et de l'activité.

### III. Analyse du milieu naturel (éléments repris du dossier global de complément d'analyse sur la ZAC)

#### Présentation des zonages environnementaux ZNIEFF les plus proches

Le secteur d'étude se trouve situé à proximité de 4 ZNIEFF de type I et II (moins de 10 km).

La détermination et la délimitation de ZNIEFF trouvent leur origine dans les objectifs de connaissance de la faune et de la flore locale, puisque ce sont des inventaires scientifiques permettant d'identifier d'éventuels éléments rares, protégés ou menacés.

Ces zones ne bénéficient d'aucune portée réglementaire directe. Cependant elles peuvent héberger des espèces protégées et, par conséquent, la réglementation environnementale s'y référant.

Les ZNIEFF peuvent être de deux grandes catégories (Marine ou Continentale), elles-mêmes décomposées en deux typologies (type I ou II).

Les ZNIEFF de type I comportent des espèces ou des habitats remarquables caractéristiques de la région. Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés ou offrant de fortes potentialités biologiques.

Voici les ZNIEFF de type I Continentales présentes à proximité de la zone du projet :

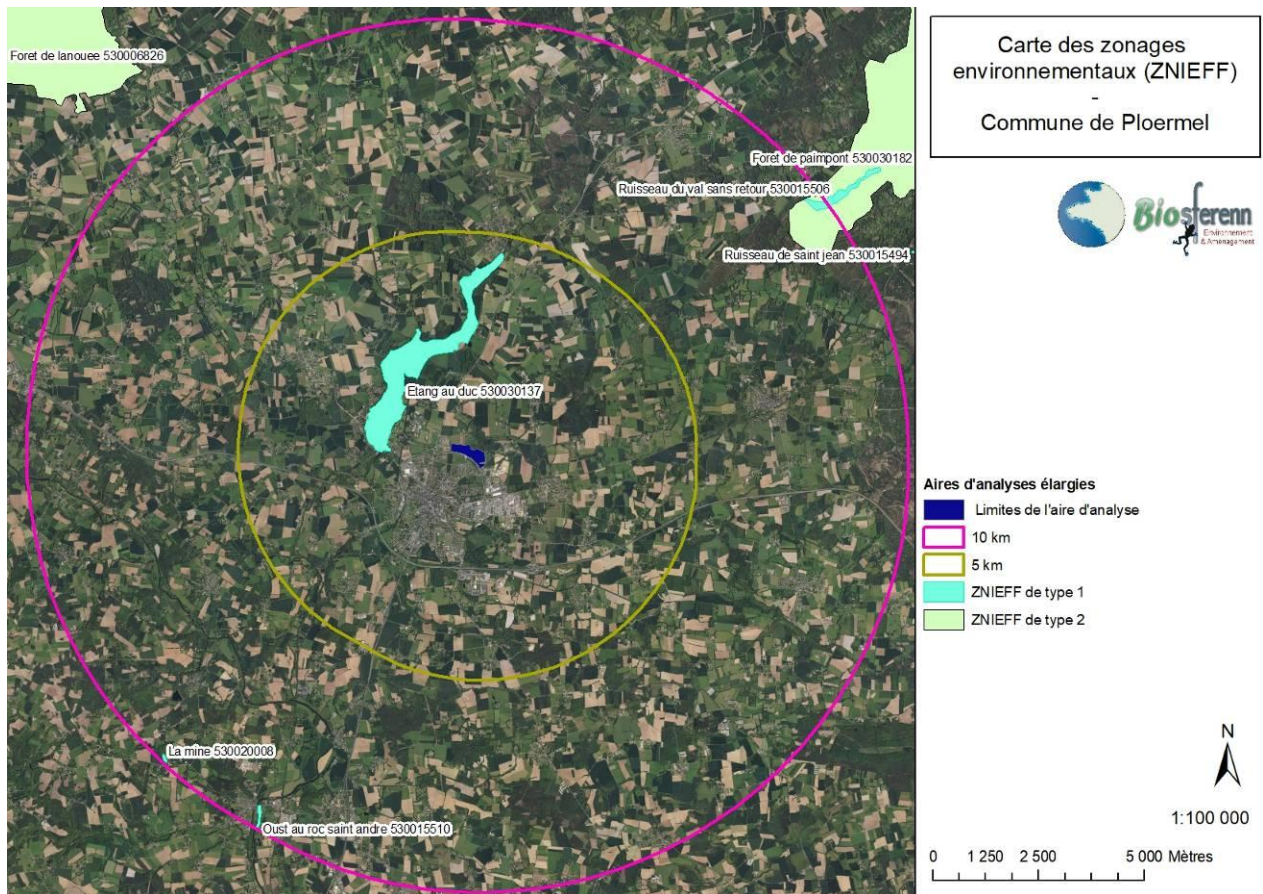
- à **1,3 km** - « **Etang au duc** » ID **530030137**,
- à **9,5 km**- « **Oust au Roc Saint-André** » ID **530015510**,
- à **9,6 km**- « **Ruisseau du Val sans retour** » ID **5300015506**,
- à **9,9 km** « **La mine** » ID **530020008**.

Voici la ZNIEFF de type II Continentale présente à proximité de la zone du projet :

- à **8,8 km**- « **Forêt de Paimpont** » ID **530030182**.

La carte ci-après les localise :





**Figure 3 : Carte des ZNIEFF les plus proches (fond : source géobretagne.fr)**

Ces ZNIEFF de type I sont déterminées par la présence de milieux et d'espèces de milieux aquatiques, humides et landicoles avec une flore et une faune protégées souvent présentes. Le site de la mine possède lui, la particularité d'être concerné par la présence de grottes et de nombreuses espèces de chiroptères (chauves-souris).

La ZNIEFF de type II est très fortement liée à la forêt de Paimpont, ce qui porte l'intérêt sur des végétations et milieux d'intérêts très liés aux boisements/landes et aux zones humides. Les espèces animales bénéficiant de statuts incluses dans ce périmètre appartiennent aux Classes des amphibiens, des reptiles, des mammifères et des oiseaux.

### Descriptif de site Natura 2000 le plus proche

L'aire d'étude se trouve positionnée à proximité d'un périmètre Natura 2000. Les zonages Natura 2000 sont issus de la transposition et l'application des Directives Européennes Habitats et Oiseaux. Un des objectifs est de constituer un réseau de sites naturels protégés à l'échelle européenne permettant de préserver les espèces et les habitats rares, menacés et/ou remarquables à l'échelle Européenne.

Le réseau Natura 2000 comprend :

- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour le maintien des habitats naturels et d'espèces de faune et de flore sauvages figurant aux Annexes I et II de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite Directive « Habitats » ;
- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'Annexe I de la directive 74/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979, dite Directive « Oiseaux ».

**Le site Natura 2000 (ZSC) proche du site d'étude, est lié aux espèces et milieux tourbeux, landicoles, boisés et humides.**

La distance des sites vis-à-vis du zonage Natura 2000 le plus proches est de :

- 6,3 km pour la ZSC « Forêt de Paimpont» FR5300005,

### **Forêt de Paimpont - ZSC FR5300005**

Qualité et importance (extrait du site INPN) :

Site "éclaté" représentatif de la diversité et de la qualité des habitats en relation avec le plus vaste ensemble forestier de Bretagne.

Le massif comporte des secteurs remarquables relevant de la hêtraie-chênaie atlantique à houx, riches en bryophytes (une centaine de taxons), ainsi qu'un complexe d'étangs présentant une grande variété d'habitats d'intérêt communautaire liée aux variations spatio-temporelles du régime d'alimentation en eau ou du niveau trophique : étang dystrophe et/ou oligo-dystrophe (présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*), du Flûteau nageant (*Lurionium natans*) : annexe II), queue d'étang tourbeuse, zone de marnage sur substrat sablo-vaseux (présence du Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis*), annexe II : unique représentant connu de la tribu des *Coleantheae*, menacé au niveau mondial).

L'intérêt du site se caractérise également par les landes sèches ou humides périphériques ainsi que les pelouses rases acidiphiles, sur affleurements siliceux, d'une grande richesse spécifique.

**Tableau 1 : espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC évalué - FR5300005 - (source : formulaire standard de données du MEDDTL)**

<b>Espèces référencées dans l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE</b>	<b>Précisions du statut</b>
<b>Mammifères</b>	
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	Espèce résidente
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Espèce résidente
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Espèce résidente
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	Espèce résidente
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	Espèce résidente
Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	Espèce résidente

<b>Amphibien</b>	
Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	Espèce résidente
<b>Insectes</b>	
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	Espèce résidente
Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	Espèce résidente
<b>Plantes</b>	
Coléanthe délicat ( <i>Coleanthus subtilis</i> )	Espèce résidente
Flûteau nageant ( <i>Luronium natans</i> )	Espèce résidente

Le tableau ci-dessous présente les Habitats d'intérêt communautaire présents à l'intérieur du site Natura 2000. Ces milieux bénéficient d'une codification (résultant de leur composition) permettant de les standardiser à l'échelle européenne.

**Tableau 2 : habitats d'intérêt communautaire terrestre du site Natura 2000 ZSC évalué FR5300005 - (source : formulaire standard de données du MEDDTL)**

<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>Code</b>
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	3110
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
<b>Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></b>	4020
Landes sèches européennes	4030
<i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	6230
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion</i>	8230
<b>Tourbières boisées</b>	91D0
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	9120
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190

\***Forme prioritaire de l'habitat (en gras)**

La carte ci-après localise sa limite avec l'aire d'étude :



Figure 4 : Carte du site Natura 2000 proche de l'aire d'étude (fond : source géobretagne.fr)

## IV. Résumé de la première analyse faune flore

Lors de la première étude, il est possible d'affirmer que le niveau d'investigation en matière de faune et de flore a été plus que succinct (lié aux faibles exigences de l'époque entre autres). Le diagnostic des habitats et de la flore a été réalisé par le cabinet X. Hardy en 2005 ou 2006 avec un passage en juin.

Concernant les milieux présents, il a été repris la carte du dossier et elle a été géoréférencée sur base du cadastre. Cela permet d'aboutir à la carte ci-dessous

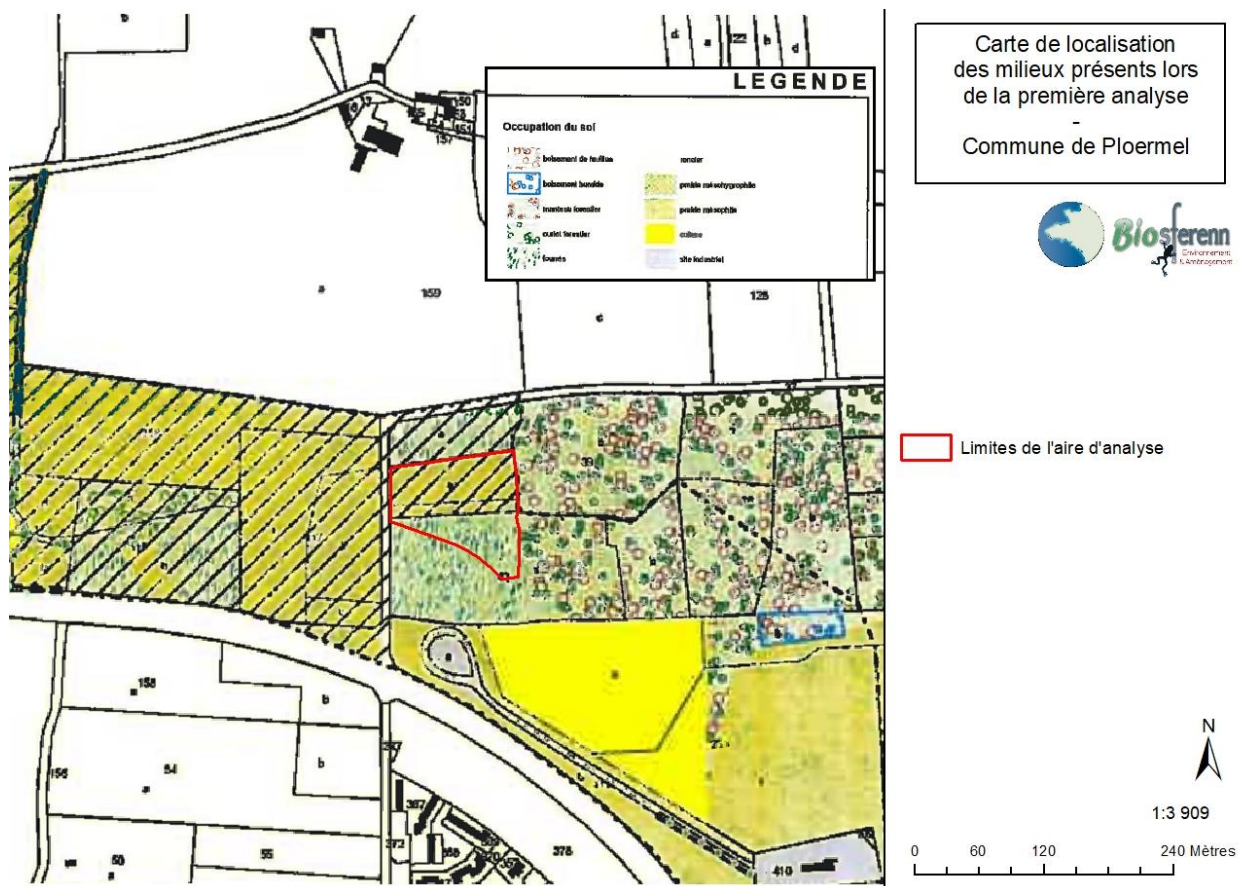


Figure 5 : Carte des milieux présents en 2006 (source extrait : étude d'impact de la ZAC)

Lors de l'analyse il a été répertorié deux milieux :

- une prairie mésophile
- un fourré

A noter que la haie n'avait pas été répertoriée : c'est possiblement qu'elle était incluse dans le fourré (plus bas à l'époque). A noter aussi l'évolution actuelle où l'on travaille avec des fonds orthophotoplans géoréférencés permettant une échelle de digitalisation plus fine.

Les extraits du document de l'époque mentionnaient ceci :

---

**Description et diagnostic des habitats naturels et semi-naturels**  
(cf carte page 30)

Le site est occupé principalement par des prairies mésophiles et un boisement. On trouve aussi des zones plus petites composées de cultures, de prairies mésohygrophiles, de fourrés, de manteau forestier et d'ourlet forestier ainsi qu'une zone de roncier.

**Les prairies mésophiles**

Ce sont les prairies où le pâturage et le fauchage sont soit abandonnés, soit de faible importance.

- *Etat de conservation*

Bon

- *Intérêt*

Ces prairies présentent une flore bien diversifiée d'une végétation hybride puisque composée de plantes des prairies mésophiles et de plantes des prairies anciennement pâturées ou fauchées selon les cas.

Les prairies mésophiles représentent **17,91 hectares**, soit 56,03 % de la zone d'étude

**Les fourrés**

Composés majoritairement d'Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*) et de Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), cette végétation comporte aussi le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*). Les fourrés forment soit le manteau forestier d'un boisement de feuillus ou d'une haie dense, soit le stade postérieur à l'abandon de prairies de fauche ou de prairies pâturées.

- *Etat de conservation*

Moyen, végétation de transition

- *Intérêt*

Cette formation végétale est assez peu diversifiée mais permet par son caractère impénétrable, la survie d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux.

Les fourrés représentent **2,44 hectares** soit 7,63 % de la zone d'étude.

Pour ce qui est de la faune, c'est ici encore relativement succinct :

---

DUP - ZAC de Brécéllande

---

**3.7 - Le milieu naturel dans la deuxième tranche, objet de cette étude d'impact**

**En terme de flore ...**

La deuxième tranche est particulièrement concernée par la présence d'une haie bocagère structurante d'intérêt écologique et paysager. Elle est orientée nord-sud, avec des départs latéraux qui longent le talweg.

Par ailleurs, un secteur d'ourlet forestier est recensé. Le rôle de l'ourlet forestier est complémentaire du manteau forestier. Il tient le rôle de barrière biologique face aux intrusions de parasites ou d'espèces invasives et permet le maintien de nombreuses espèces animales. Dans le cas présent, il n'y a pas de manteau forestier à proximité de cet ourlet.

Des zones de fourrés sont recensées mais ne présente pas une sensibilité écologique majeure. Il s'agit du stade postérieur à l'abandon de prairies de fauche ou de prairies pâturées.

Le reste de la zone est occupée de prairies mésophile et de cultures.

**En terme de faune ...**

Les caractéristiques du site permettent le développement d'une faune courante. Les animaux identifiés appartiennent aux espèces communes des milieux ouverts et plus ou moins boisés. La zone d'étude permet le maintien de nombreuses espèces d'oiseaux. On y trouve notamment des Passereaux : Merle, Geai des chênes, Rouge-gorge, Pinson des arbres, Mésange charbonnière.

**En terme d'espaces inventoriés et réglementés ...**

Il n'a pas été recensé d'espèces protégées d'espaces réglementés sur la tranche 2.

La deuxième tranche se situe dans le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne et fait partie du SAGE Vilaine.

**Concernant l'eau potable...**

La tranche 2 se situe dans le périmètre de protection éloignée de la réserve en eau potable de l'Etang au Duc. Le périmètre de protection éloignée est plus étendu et correspond à une aire de surveillance. Dans cette zone, il n'y a pas d'actions interdites.

## **V. Méthode de caractérisation de la flore et des habitats**

### **1. Campagne de terrain**

L'analyse de la flore sur ce secteur a été réalisée principalement au cours d'une visite (22 avril) et de manière plus simple sans relevé exhaustif le 11 mai. Elle aurait dû être complétée en juin avec les espèces à floraison plus tardive sur la fin du pic de développement végétatif pour de nombreuses espèces, ce qui n'a pas pu être réalisé compte tenu de l'aménagement intervenu entre-temps.

L'analyse comprend donc une prospection visant à couvrir l'ensemble de l'emprise du Centrakor avant aménagement (22 avril et 11 mai) et en cours d'aménagement (28 mai).

Le diagnostic en période printanière couvre le cycle de développement de très nombreuses espèces et permet d'appréhender les sensibilités de manière fine et précise, même si non exhaustive. L'objectif principal pour cette analyse vise à définir si le site possède les caractéristiques nécessaires pour héberger des espèces végétales protégées/rares ou menacées, ainsi qu'une détermination d'un possible rattachement à un habitat d'intérêt communautaire ou humide.

### **2. Méthode**

La méthode employée pour la réalisation de cette analyse comprend plusieurs objectifs : localiser les habitats / la flore et définir si des enjeux découlent de cette présence.

Pour cette étude, la végétation (habitats) est étudiée par le biais de relevés floristiques sur les différentes formations végétales. Ceci doit permettre un rattachement des unités de végétation à la typologie Corine Biotope/EUNIS. La cartographie comprend une localisation des habitats naturels, des éventuels habitats ou tâches de végétations humides. Le listing global des espèces de ces groupements végétaux est présenté en Annexe I.

Lors des visites de terrain, les conditions d'observations étaient variables, plutôt ensoleillées cependant et sans pluies.

### **3. Définition de l'intérêt de la flore**

Cet intérêt s'apprécie au regard d'un niveau d'enjeu des espèces qui colonisent le site d'analyse. Pour ce faire, le diagnostic met en parallèle les statuts des espèces que cela soit en termes de protection ou de menaces (régression).

L'évaluation se base sur les différents arrêtés ou textes officiels de protection :

- Liste rouge des espèces végétales rares et menacées du massif Armoricaïn,
- Liste des espèces végétales protégées en Région Bretagne,
- Livre rouge des espèces menacées de France (tome I et II),
- Liste des espèces végétales protégées au niveau national en France,
- Liste des espèces végétales de l'Annexe II de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation,
- Liste des espèces végétales de l'Annexe IV de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte,
- Liste des espèces végétales de l'Annexe V de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont les prélèvements ne doivent pas nuire à un niveau de conservation satisfaisant.

#### 4. Définition de l'intérêt des habitats

Comme pour les espèces végétales prises seules, les habitats ou groupements d'espèces aboutissant à des formations végétales typées, la définition de l'intérêt d'un habitat se manifeste au regard d'un niveau de rareté à l'échelon local ou européen.

La codification des habitats est effectuée sur la base d'un rattachement à la typologie **Corine Biotope/EUNIS**. A noter que compte tenu de la période d'analyse et de l'absence de passages multiples avec un degré d'investigation suffisant, les codifications auraient pu évoluer en fonction d'une amélioration des connaissances portant sur la flore (en fin de période de pic de développement végétatif).



## 5. Diagnostic habitats - Flore

L'analyse effectuée sur le périmètre d'étude relatif au projet a permis de mettre en évidence la présence de différents milieux listés ci-dessous :

- une *ptéridaie* (Code Corine : 31.86 / EUNIS : E5.3),
- un *alignement bocager disparu pendant le mois de mai 2021* (Code Corine : 84.1, FA.4),
- des *boisements composés de jeunes Chêne pédonculé ou Châtaignier* (Codes Corine : 84.3 et 43.9 / EUNIS : G5.1 et /),
- une *prairie (probablement de fauche) sur remblai* (Code Corine : 85.1 / EUNIS : E2.6)
- des *voiries et chemins* (Code Corine : 86 / EUNIS J4.2).

NB : dans le cadre de l'analyse, il a été proposé des codes Corine biotope et équivalence EUNIS pour la standardisation des typologies de milieux naturels/semi-artificiels et aménagés. La caractérisation de la prairie aurait pu évoluer avec le développement de certaines espèces non développées au moment du premier passage notamment.

## **Ptérیداie**

**Codes Corine : 31.86 / EUNIS : E5.3**

**Surface occupée : 400 m<sup>2</sup>**

**Code Natura 2000 : /**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

C'est une formation de petite taille qui se trouve positionnée à l'interface entre la haie et la prairie. La difficulté de caractérisation vient de la période d'analyse assez précoce et du développement de l'espèce principale (la Fougère aigle) qui a été altéré par les gelées tardives. A noter la présence de petites zones où une espèce comme la ronce aurait pu mieux se développer. Ce milieu serait probablement caractérisé par une absence (a priori) de gestion structurante.

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt faunistique est assez faible pour la ptérیداie et serait potentiellement plus important en cas de développement du roncier. Cette zone est susceptible de présenter un intérêt complémentaire pour les reptiles. A noter cependant l'absence d'intérêt floristique avec une très franche domination (voire quasi-monospécifique en été) de la Fougère aigle.

### **Enjeux avérés ou potentiels**

Sur cette zone, il n'a pas été mis en évidence d'enjeu floristique ou faunistique

## Alignements de ligneux/bocagers

Codes Corine : 84.1 / EUNIS : FA.4

Surface occupée : 0,13 hectare

Code Natura 2000 : /

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Cette formation présente sur la partie Est de la parcelle est colonisé par des ligneux (structure principale) et des milieux bas enrichés assez intéressants de par une structure hétérogène en âge et en essences. A noter que cette zone a été défrichée et sa disparition a eut un effet sur des espèces protégées d'oiseaux nicheurs (quasi-certains) ont été observées (Rougegorge familier et Fauvette à tête noire).



Cliché 1 : Vue sur la zone depuis la prairie à l'Ouest

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est modéré pour la flore avec une petite diversité de la strate herbacée et ligneuse basse éparses (souvent des sujets isolés d'Ajonc ou de Genêt), la structure est hétérogène pour les éléments des strates arbustive et arborée. L'intérêt écologique pour l'avifaune est avéré avec des comportements d'alarmes caractéristiques pour deux espèces en période de reproduction, notamment avec la présence de quelques pieds de ronces ou branchages bas constituant des types un milieu pluristratifié.

L'atteinte justifiant la rédaction de ce dossier s'est traduite par une destruction d'une haie en période de reproduction (possible nourrissage d'oisillons). Lors de la visite de constat de cette atteinte (le 28 mai), il n'a pas pu être mis en évidence la localisation des

nids et/ou l'observation d'oisillons morts. En revanche un individu de Léopard vert a traversé la zone de chantier pour venir se cacher dans les schistes du décompactage des sols, il devait être lié à ce milieu. Les clichés ci-après ont été pris sur la zone fin mai 2021.



Clichés 2 et 3 : Vue de la pelle (gauche) et du tas de souche (droite)



Clichés 4 et 5 : Vue sur la zone de stockage des troncs (gauche) et des parties aériennes branchages (droite)

Principe général : La réglementation impose qu'en cas de destruction d'espèces ayant leur habitat protégé, un dossier de demande de dérogation soit rédigé et soumis à validation de l'autorité compétente, ceci n'a pas été le cas ici. Il est proposé de réintégrer sur la parcelle des éléments de surface et type présentés à la fin de ce dossier.

### **Enjeux avérés ou potentiels**

Ces espaces sont assez souvent des milieux à enjeux et la collectivité devra intégrer de les conserver le plus possible (à défaut de faire passer un écologue pour vérifier l'absence d'espèce(s) protégée(s)), voire d'en recréer pour améliorer l'utilisation globale de la zone. L'entretien de ces milieux reste tout à fait envisageable avec de possibles restrictions pendant la période de nidification (mars à août) de l'avifaune.

## **Secteurs boisés**

**Codes Corine : 84.3, 43.9 / EUNIS : G5.1 et /**

**Surface occupée : 380 m<sup>2</sup>**

**Code Natura 2000 : /**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Ces formations boisées ou plutôt les lisières avec la première rangée d'arbres sont situées en limite Est de l'aire d'étude, en bordure du chemin. Elles constituent le démarrage d'un secteur boisé global de grande superficie et assez peu diversifié sur sa partie Ouest. La structure actuelle de ce boisement semble dater des années 70 (vue sur les photos aériennes anciennes) et les essences majoritaires sont des espèces à feuillage caduc.

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est modéré en tant qu'habitat pour la faune, en lien avec une certaine homogénéité de la strate arborescente, néanmoins la structure est assez ancienne. L'intérêt faunistique est avéré par la présence d'une cavité d'Etourneau sansonnet qui niche (comportement d'aller-retour pour nourrissage de jeunes). La zone est fréquentée par d'autres espèces d'oiseaux, majoritairement liée aux lisières arbustives qui sont plus intéressantes pour la nidification. Les espèces constituant la strate arborescente de ces zones boisées sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Châtaignier (*Castanea sativa*). La flore présente est assez banale et éparse avec une fréquentation (chemin adjacent) qui est susceptible de générer un piétinement sur la strate basse.

### **Enjeux avérés ou potentiels**

Sa connexion directe avec un espace boisé de plus grande surface est un enjeu non négligeable. La présence de l'Etourneau est aussi un enjeu biologique mais sans statut.

## Prairie de fauche sur remblai

**Codes Corine : 85.1 / EUNIS : E2.6**

**Surface occupée : 0,7 hectare**

**Code Natura 2000 : /**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

La prairie située sur un remblai, constitue la majeure partie de l'aire d'analyse. Elle est très probablement issue d'un semis après réalisation de travaux suite à l'aménagement du commerce alimentaire au Sud. Il existe quelques arbres isolés (sur la frange Ouest) plantés assez récemment mais non cartographiés puisque non significatifs pour la caractérisation du milieu. La gestion n'est pas connue précisément, mais il semble qu'une fauche soit pratiquée au regard de l'absence de piquets pour le pâturage. La structure est nécessairement basse au regard du couvert et de la période d'analyse. Les conditions climatiques de 2021, n'ont pas été favorables à une caractérisation précoce avec un décalage dans le cycle de développement de nombreuses espèces.



Cliché 6 : prairie (source : Google streetview mars 2021)

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique semble assez faible pour la flore avec un couvert assez homogène. Pour la faune, il est supposé que (si la fauche est tardive ou absente) plusieurs espèces puissent fréquenter cette zone. En revanche, la reproduction d'espèce à statut de protection/conservation n'a pas été mise en évidence et semble très peu probable.

### **Enjeux avérés ou potentiels**

Il n'existe pas d'enjeu direct mais l'aménagement limiterait possiblement la capacité d'expression de certaines espèces proches (protégées ou non) et leur possible alimentation/réussite d'élevage des jeunes.

### **Zones aménagées (routes, trottoirs, bâtiments ...)**

**Codes Corine : 86 / EUNIS : J4.2**

**Surface occupée : 600 m<sup>2</sup>**

**Code Natura 2000 : /**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Les zones aménagées décrites dans cette partie sont principalement situées sur la frange Est, le Sud-Ouest et le Nord-Est à proximité d'un bâtiment de commerce alimentaire, d'un bassin de rétention ou un boisement. Ces aménagements sont récents pour les parties enrobées et le chemin est lui plus ancien.



Cliché 7 : route qui borde le site

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est nul avec des activités trop structurantes pour l'expression de la faune ou de la flore. A noter toutefois, de possibles transits d'espèces de manière ponctuelle.

### **Enjeux avérés ou potentiels**

Il n'y a pas d'enjeu biologique sur ces zonages.

## 1. Synthèse des enjeux flore et habitats

### Habitats

Au regard du caractère récemment remanié/réensemencé de la zone prairiale et des milieux observés, il n'est pas à prévoir d'enjeu pour les habitats naturels présents. Dans le cadre d'un dossier classique, il aurait été préconisé en cas de défrichement, de mettre en place des mesures pour neutraliser de possibles effets sur des zones comprenant des ligneux, par exemple des coupes/tailles hors périodes de reproduction des oiseaux. Le diagnostic a permis de mettre en évidence une absence d'habitat d'intérêt communautaire.

L'ensemble des intérêts écologiques sur les habitats se situent sur des enjeux en lien avec la faune.

**NB : la disparition d'un habitat naturel utilisée par l'avifaune pour sa reproduction a provoqué une incidence sur deux espèces nicheuses (Rougegorge familier et Fauvette à tête noire) ce milieu se trouve localisé sur la carte ci-après. Ce point est détaillé plus loin dans l'analyse.**

### Flore

La flore présente sur l'aire d'analyse est assez peu diversifiée (39 espèces) avec la présence de milieux naturels/semi-naturels ou artificialisés. L'analyse n'a pas mis en lumière une colonisation d'espèce protégée, rare ou menacée. Le caractère remanié assez récent participe à réduire l'expression de nombreuses espèces tout comme la période d'analyse, elle, assez précoce et non menée sur plusieurs périodes.

### Invasives (espèces exotiques envahissantes)

Le secteur d'analyse n'est pas colonisé par des espèces exotiques envahissantes.



## Carte de localisation des habitats

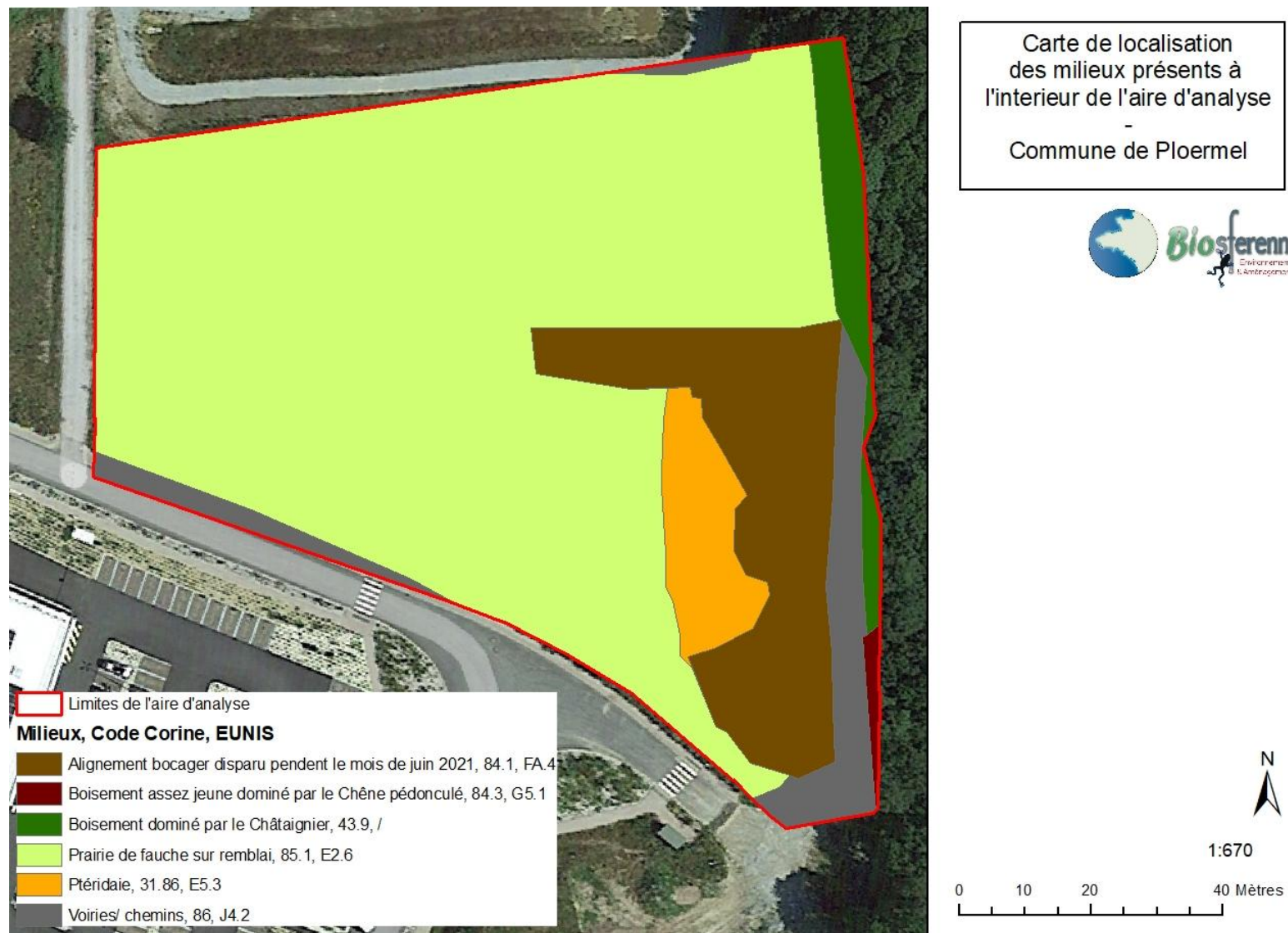


Figure 6 : Carte des habitats du site d'analyse (fond : source Google Earth Pro)

## **VI. Méthode de caractérisation de la faune**

### **1. Campagne de terrain**

Le secteur prospecté dans le cadre de cette étude est le même que celui développé dans l'analyse de la flore, il visait en plus à couvrir l'ensemble du périmètre de la ZAC. Le focus de cette analyse vise à répertorier sur le secteur d'étude les principaux enjeux. La caractérisation de faune s'est déroulée lors des visites des 29 mars, 22 avril et 11 mai. De plus un passage (comme pour la flore) a été réalisé le 28 mai avec pour objectif d'observer le comportement de la faune pendant les travaux.

A l'image du diagnostic de la flore et des habitats, l'inventaire de la faune proposé pour cette analyse, ne prétend pas être exhaustif puisque non mené sur une année complète. Cependant, réalisé sur une période de pic de reproduction et d'activité pour de nombreuses espèces, ce diagnostic est représentatif des milieux et espèces protégées qui fréquentent ou sont susceptibles de coloniser le site au moment de l'analyse. Le passage réalisé en période d'activité des reptiles, de reproduction des amphibiens, d'activité reproductrice des oiseaux et autres espèces constitue une information très utile pour l'analyse de l'intérêt du site. A la différence de la flore, la faune possède la faculté de se mouvoir (plus ou moins) et donc d'effectuer un report pour son alimentation, sa reproduction ou ses déplacements (de manière autonome ou en fonction de dérangements).

### **2. Méthode et définition de l'intérêt de la faune**

La méthode employée comprend la réalisation de 3 passages sous des conditions climatiques plutôt favorables à l'avifaune, aux amphibiens, aux reptiles et à l'entomofaune (bien que trop précoce pour la très grande majorité des insectes).

La présence de milieux naturels et d'activité humaine oriente sur une fréquentation d'espèces de milieux naturels et d'autres plus opportunistes, avec la présence proche d'un bassin de rétention et de portions prairiales /boisées favorables aux espèces nécessitant des milieux humides.

L'analyse des espèces à enjeux se base sur les différents arrêtés ou textes officiels de protection :

- Liste des espèces animales protégées en Région Bretagne,

- Listes des espèces animales protégées au niveau national en France,
- Listes des espèces référencées dans différentes annexes des Directives Européennes.

### 3. Diagnostic faunistique

#### L'avifaune

L'analyse réalisée comprend un parcours sur la parcelle du site et ses lisières immédiates. La méthode employée se base sur des identifications de chants et à vue (quand cela s'avère possible de les identifier). Le diagnostic a permis d'observer 10 espèces soit directement liées au site ou en transit. Le diagnostic complet de la ZAC en mentionnait 38, mais non observées à proximité de cette zone. L'utilisation de la haie semble un point fort pour la reproduction de l'avifaune (Rougegorge familier et Fauvette à tête noire), tout comme la présence proche d'une grande zone boisée (favorable à d'autres espèces).

Tableau 3 : espèces d'oiseaux observés et statuts

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut de nicheur sur la zone	Statut de protection (nationale)	Liste rouge en Bretagne - Oiseaux nicheurs (2015)	Présence sur la zone
Aegithalidés	Mésange à longue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	PN	LC	Transit
Columbidés	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/		LC	Survol
Corvidés	Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	/		LC	Survol
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/		LC	Survol
Fringillidés	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	PN	LC	Chanteur à proximité
Hirundinidés	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	/	PN	LC	Survol
Muscicapidés	Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Certain	PN	LC	Dans la haie
Sturnidés	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Certain sur un chêne côté boisement		LC	Dans la première ligne d'arbres du boisement
Sylviidés	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Certain	PN	LC	Dans la haie
Turdidés	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/		LC	Chanteur à proximité

PN = Protection nationale

Liste rouge : LC = préoccupation mineure

Dans le cadre de ce diagnostic il a été observé des comportements caractéristiques d'espèces nicheuses avec des individus alarmant et se montrant très clairement pour attirer l'attention, à proximité de secteurs enfrichés (ronces) situés dans la haie. Ceci a été observé à deux reprises lors du passage du 11 mai. Les nids n'ont pas été observés de manière directe, il aurait fallu voir dans le roncier pour la Fauvette et au pied d'un arbre lui aussi enfriché à son pied. Il semble que cette structure arbustive haute et enfrichée soit à l'origine de l'intérêt des espèces pour leur reproduction (refuges suffisants). Par ailleurs, il a été observé la présence d'Etourneaux (couple) sur un Chêne pédonculé (cavité), qui effectuait des allers-retours pour nourrir leurs jeunes.

Point particulier (cf. partie impact des travaux) :

La Fauvette à tête noire et le Rougegorge familier qui étaient nicheurs ont vu leurs nids

et leurs contenus (oisillons ou œufs) détruits.

### L'entomofaune (insectes)

Au cours de l'analyse, il a été observé 4 espèces papillons de jour. L'analyse n'a pas mis en évidence d'espèce protégée, rare ou menacée sur ces groupes.

Le tableau ci-après renseigne sur les espèces rencontrées.

**Tableau 4 : papillons de jours (Lépidoptères)**

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne (2018)
Lycénidés	Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	LC
Nymphalidés	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC
Piéridés	Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC

Les espèces rencontrées l'ont été sur la partie prairiale pour l'une (Cuivré) et les autres sur la lisière boisée.

La prairie avec de très nombreuses graminées ne semble pas des plus favorables à l'expression des espèces de cet Ordre.

Les Odonates et les Orthoptères n'ont pas pu être observés au cours des passages (trop précoces). En revanche les autres passages effectués sur le reste de l'aire d'analyse ont révélé une forte présence d'Odonates avec 12 espèces principalement liées au bassin de rétention au nord de la zone.

### Les reptiles et amphibiens

Sur la zone d'étude, 1 espèce de reptile a été observée. Cette observation a été réalisée au cours du passage du 28 mai pendant la réalisation des travaux (individu traversant la zone).

Il est supposé que lors des premiers passages il n'a pas été détecté mais il aurait pu être présent sur la haie. C'est assez surprenant puisque cette espèce n'est pas difficile à observer, mais sa présence est soit liée à la haie soit au dépôt des terres au Sud de la zone d'analyse.

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut de protection/conservation	Liste rouge régionale (2015)	Localisation
Lacertidés	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	Annexe IV de la Directive Habitat Annexe III de la Convention de Berne Article 2 de la liste des Reptiles Protégés en France	LC	Dans la zone pendant les travaux

Liste rouge : LC = préoccupation mineure

A noter que le bassin de rétention héberge 3 espèces d'amphibiens (Rainette verte, Grenouille agile et individus du complexe des Grenouilles vertes) et possiblement elles auraient pu transiter par la zone d'analyse. Il semble qu'en matière de transit le boisement et le fossé au Nord du bassin soit plus favorable à leurs déplacements.

### Mammifères

La zone est utilisée par des mammifères terrestres en transit de manière certaine (fèces de Renard) et observation d'un Chevreuil près du bassin de rétention au Nord.

**Tableau 7 : mammifères**

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut de protection	Liste rouge régionale (2015)
Canidés	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LC

La présence de Renard roux ne constitue pas un enjeu sur le secteur.

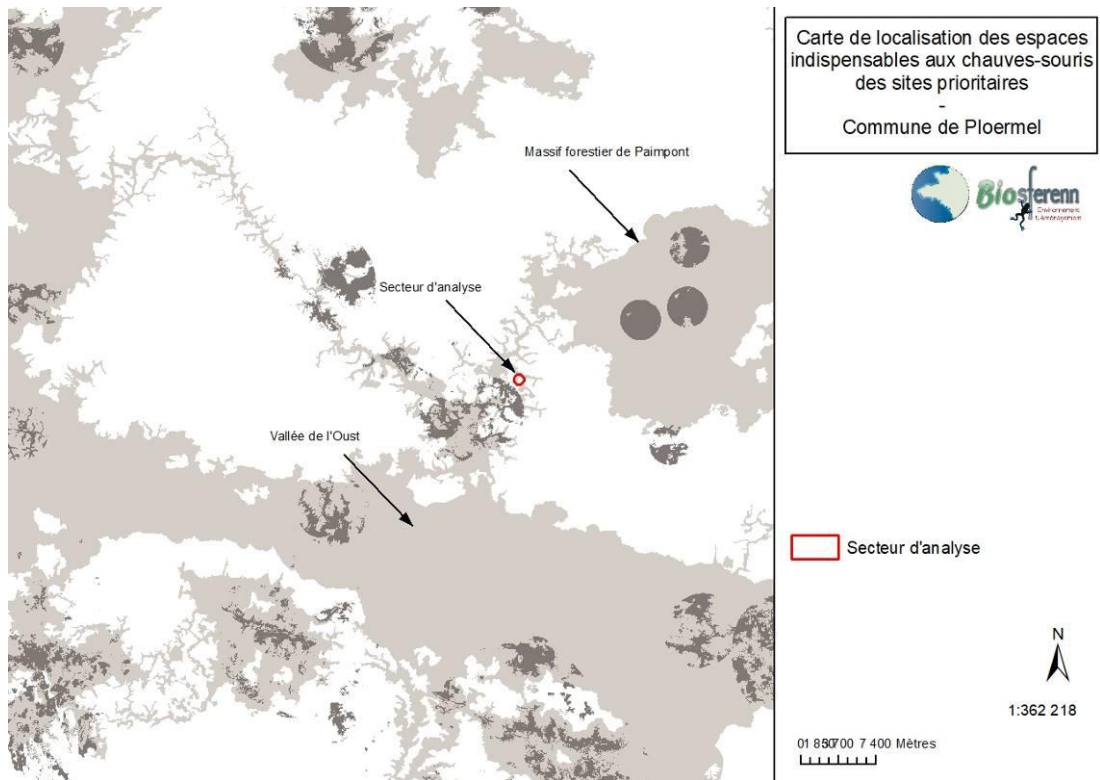
### Les chiroptères

Lors de l'analyse les lisières boisées ont été analysées avec des contacts proches d'au moins deux espèces (cf. tableau ci-dessous). La zone étant située en limite d'un espace boisé, ces espèces sont susceptibles de fréquenter la zone en transit.

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut de protection	Liste rouge régionale (2015)
Vespertilionidés	Pipistrelle	<i>Pipistrellus sp.</i>	Oui	NT à LC
	Groupe des murins	<i>Myotis sp.</i>	Oui	NT à LC

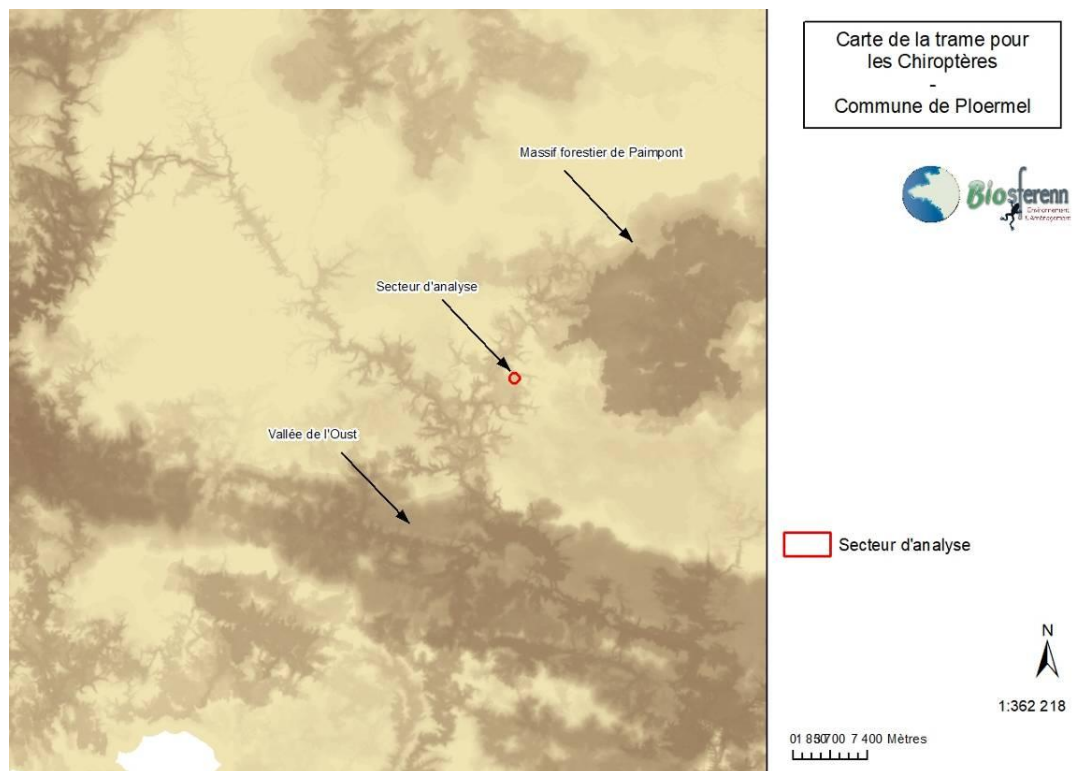
Liste rouge : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacé

Pour aller plus loin dans l'analyse, des données reprises du site du GMB (Groupe Mammalogique Breton) permettent d'établir les cartes suivantes sur quelques espèces cibles et la Trame pour les chiroptères.



**Figure 8 : Carte de localisation des espaces pour les chauves-souris (fond : données du GMB)**

La carte ci-dessus localise la zone d'analyse sur un secteur proche d'un espace indispensable pour les chiroptères, possiblement avec la présence d'un cours d'eau et de ses zones boisées alluviales. Cette première analyse se confirme avec la carte de la trame



**Figure 9 : Carte de localisation de la Trame pour les chiroptères (fond : données du GMB)**

proche connectant de manière diffuse le massif forestier de Paimpont et la Vallée de l'Oust.

La carte ci-dessous précise et localise le niveau d'intérêt pour une espèce en particulier (les autres étant à priori non favorisées sur ce secteur). L'espèce en question (Sérotine commune) est mentionnée comme plutôt campagnarde, de plaine ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes quels qu'ils soient. Ses gîtes d'hiver sont souvent difficiles à détecter, elle investit les bâtiments (entre l'isolation et les toitures) fréquemment et plus rarement d'autres milieux (fissures des caves sèches, des casemates et autres ouvrages militaires ou dans les arbres creux). En gîtes d'été, elle investit presque toujours les bâtiments.

Cette présence semble homogène pour la zone urbaine connectée au milieu naturel (ici boisement).

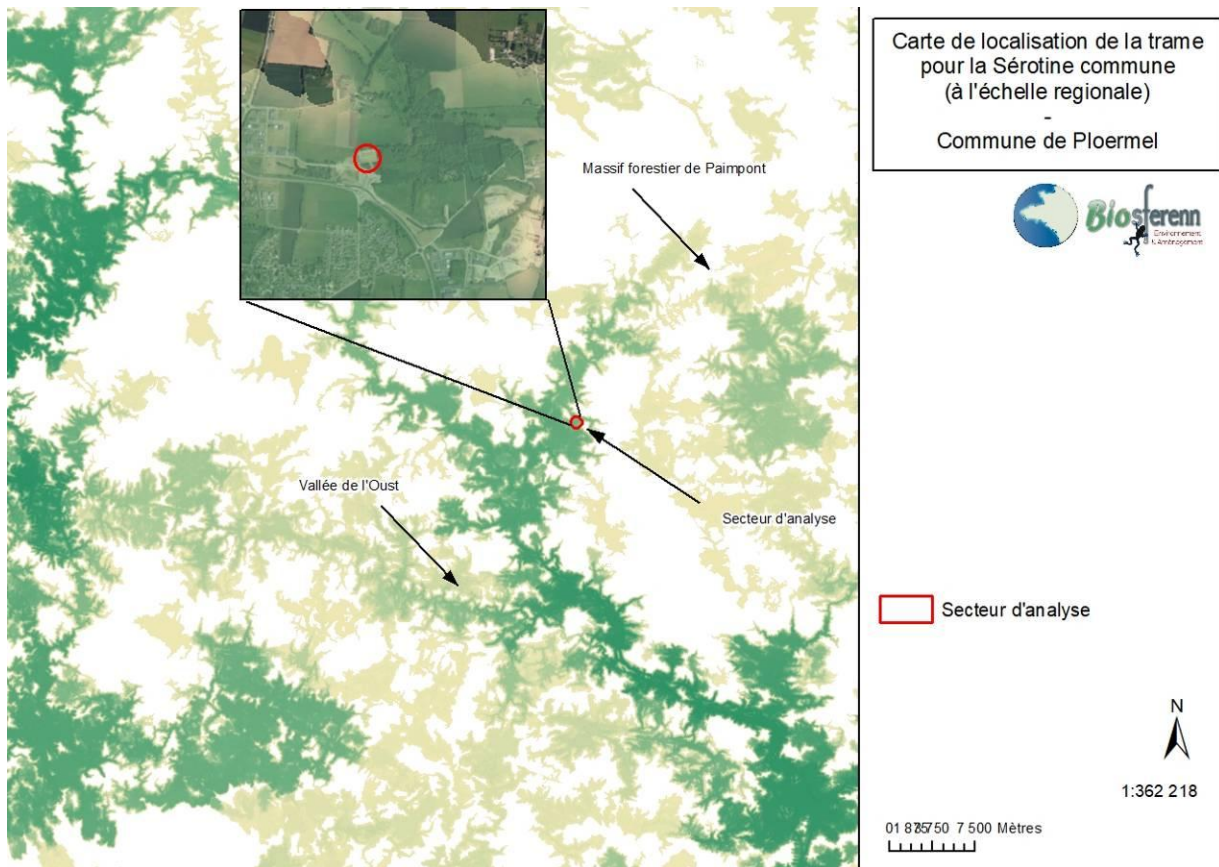


Figure 10 : Carte de localisation de la Trame pour la Sérotine commune (fond : données du GMB)

#### 4. Synthèse des enjeux pour la faune

La présence d'une haie et le positionnement à proximité d'un boisement et d'un bassin de rétention confèrent à la zone un possible intérêt pour la faune en transit. Pour ce qui est de la reproduction, l'avifaune utilise la haie, tout comme le Lézard vert (même si sa présence avant travaux n'a pas été avérée).

Les conditions météorologiques ont été assez délicates à partir du mois de mai (beaucoup de pluies et assez peu de journées très favorables).

Les secteurs de présence des amphibiens et des reptiles sont plus cantonnés à des lisières arbustives / boisées et des zones de rétention d'eau.

La prairie possède cependant un rôle de support pour la faune avec la présence possible d'insectes en période estivale. A noter que cette zone est connectée à un réservoir de biodiversité de type boisé (+ milieux humides non aquatiques plus loin).

La présence de mammifères par une observation directe ou d'indices indirects est également avérée, mais les espèces semblent assez communes.

La carte ci-dessous présente les espèces à enjeu directement liées aux milieux du site.

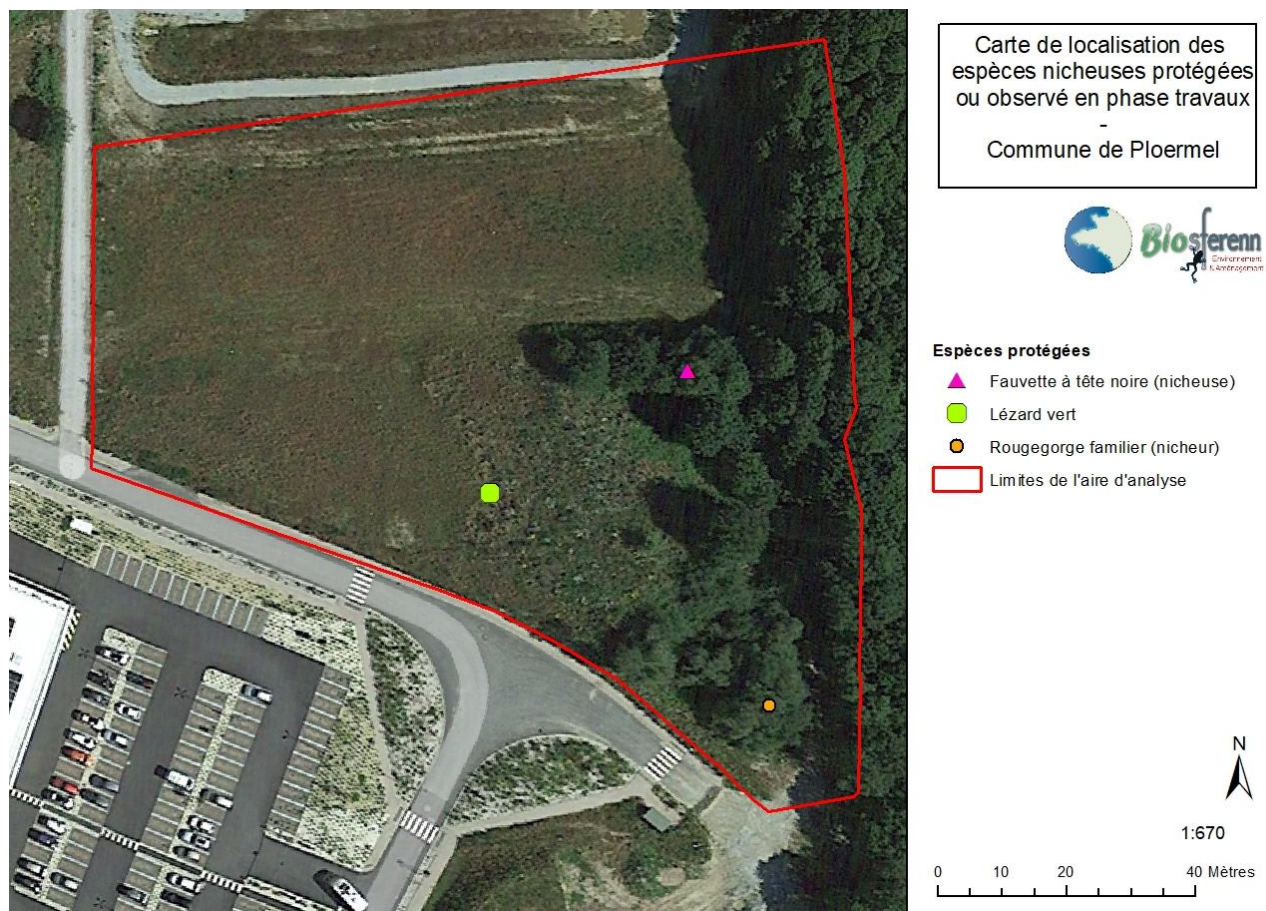


Figure 11 : Carte de localisation des espèces à enjeux (fond : source Google Earth Pro)



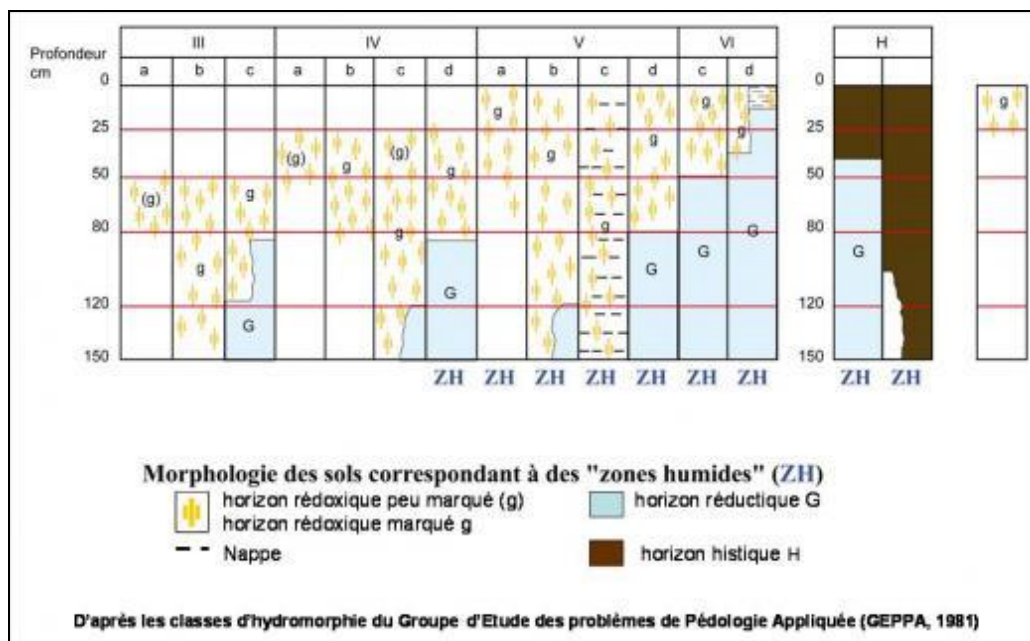
## VII. Méthode de caractérisation des zones humides

La caractérisation du critère pédologique a été effectuée par le biais de sondages à la tarière manuelle. La profondeur des sondages se voulait être la plus importante possible dans la mesure où la tarière peut aller jusqu'à 1,20m potentiellement. Dans le cas présent, le caractère remanié des terrains de la zone d'analyse laisse à penser que des apports de matériaux ont été réalisés sur certains secteurs (terres et remblais), ce qui est également visible par des démarcations topographiques.

Les caractéristiques de sol ont conduit à écarter certains sondages non exploitables et donc non présentés dans cette analyse. Il a été réalisé 72 sondages sur l'ensemble de l'aire d'analyse exploitable, dont deux sur ce secteur (n°71 et n°72) au cours de la visite du 11 mai 2021.

Afin de caractériser les sols des zones humides, l'hydromorphie du sol est utilisée pour identifier de manière plus sûre la zone humide conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifiée ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutants à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
  - des traits rédoxiques débutants à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
  - ou des traits rédoxiques débutants à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.



Le tableau de la page suivante présente le descriptif des sondages et permet d'illustrer les carottages présentant un caractère humide sur le plan réglementaire.

Numéros	Descriptifs	Zone humide	Redoxique	Réductique	Classe tableau GEPPA
71 - 72	Sols bruns clairs à texture limono argileuse dominante, évolution plus en profondeur avec apparition de très nombreux cailloux et plus de limons. Pas de présence de trace d'hydromorphie dans les 50 premiers cm. Profondeur située au alentour de 80 cm	non	non	non	/

**L'analyse effectuée n'a pas permis d'identifier de sondages caractéristiques de zones humides, ce qui se confirme par l'analyse de la végétation en place. Sur la carte ci-après les sondages sont localisés.**

## Carte de localisation des sondages réalisés à la tarière manuelle

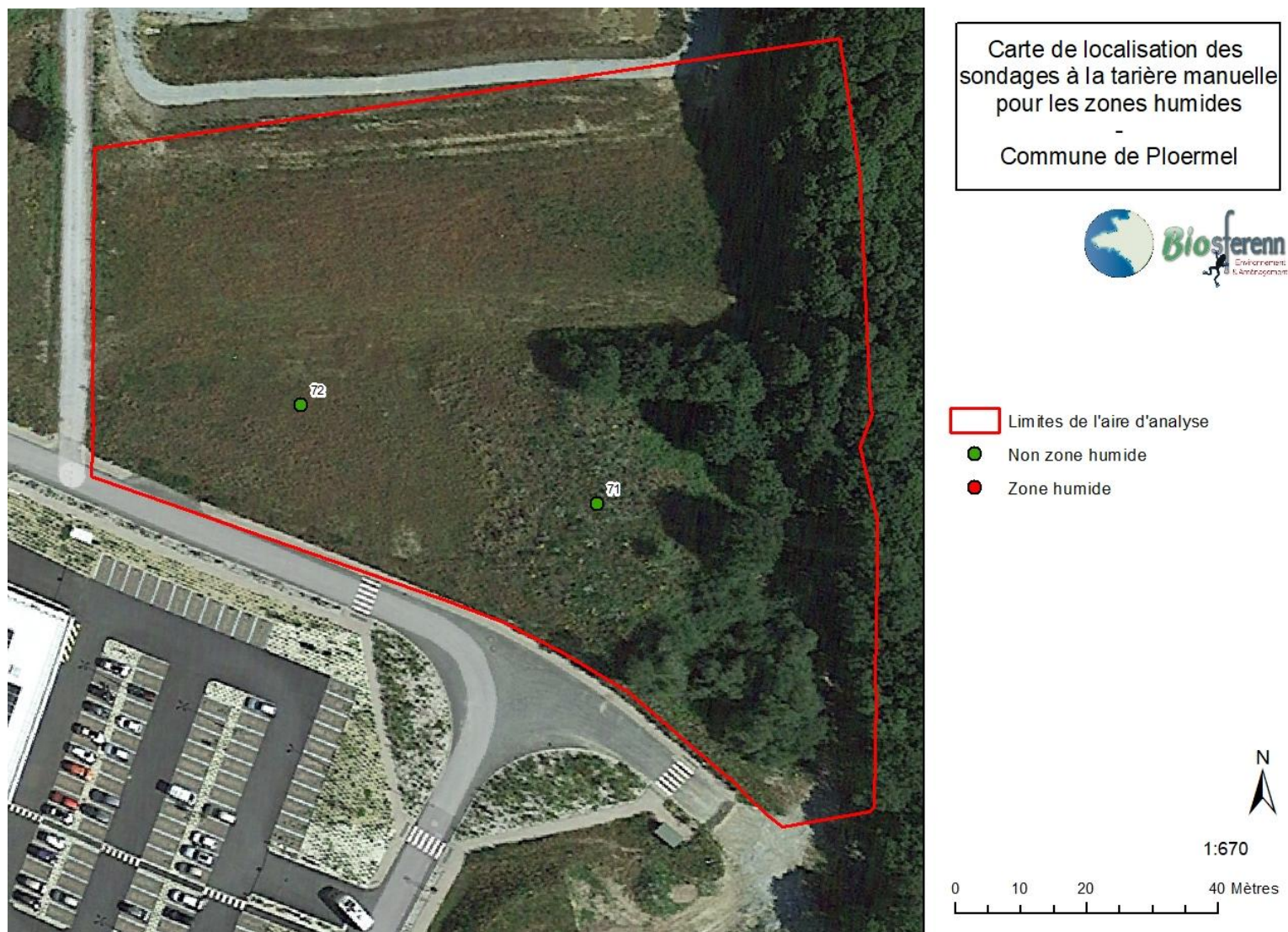


Figure 12 : Carte de localisation des sondages et du caractère humide ou non (fond : source Google Earth Pro)

## VIII. Analyse sur la Trame verte et bleue

L'analyse de la Trame verte et bleue permet de vérifier quels sont les éléments structurants pour la biodiversité sur le territoire du Pays de Ploërmel. Dans ce cas, ce sont les vallées humides et leurs boisements alluviaux. De manière plus diffuse le bocage joue également un rôle.

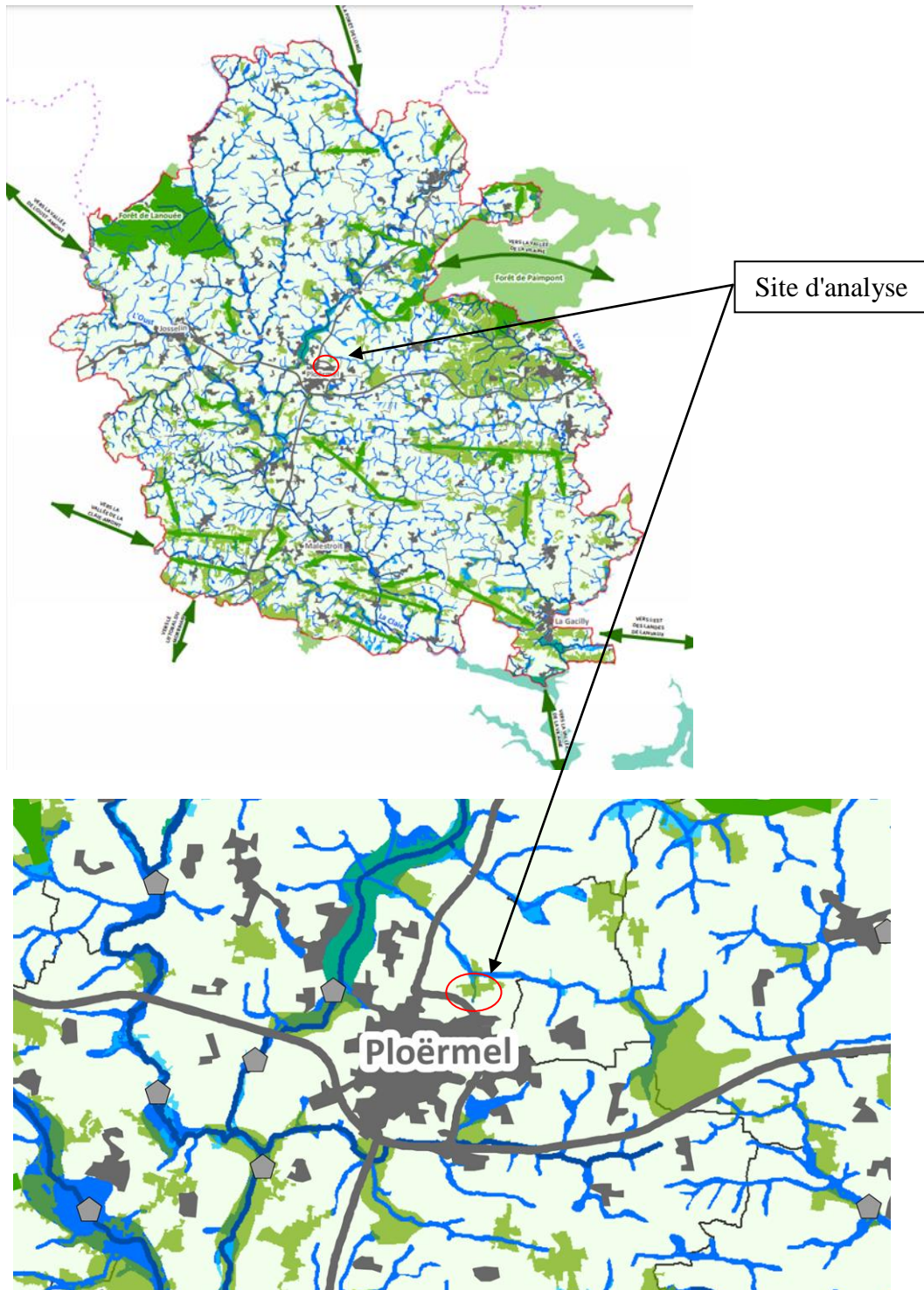


Figure 13 : Cartes de la Trame verte et bleue avec zoom (source : SCoT du pays de Ploërmel)

Il est bien intégré que cette carte doit être analysée à une échelle plus large et pose des principes relatifs aux connexions écologiques. Le site se trouve partiellement inclus (le bois à l'Est) dans la Trame verte et bleue du Pays, ce qui en fait un enjeu pour le transit d'espèces vers le Ruisseau du moulin du Miny et les milieux adjacents.

Le boisement est assez faiblement diversifié, néanmoins la présence de zones humides (et un possible écoulement hivernal temporaire) et la colonisation du site par de nombreuses espèces animales et végétales traduisent des connexions existantes.

La connexion entre la zone d'analyse et le boisement semble jouer un rôle plutôt positif.

## **IX. Analyse des effets des travaux et déroulé de prises de décisions ayant conduit à la rédaction de ce dossier**

L'analyse de reprise d'état initial permet de mentionner une absence d'enjeu sur la flore et les habitats (éventuel caractère humide ou d'intérêt communautaire). En revanche la haie est à considérer comme un habitat d'espèces protégées avec une nidification de deux espèces bénéficiant d'un statut de protection/ainsi que leur habitat. Par ailleurs, le Lézard vert aurait eu possiblement son habitat dans cette haie et cette espèce ainsi que son habitat sont protégés également.

En amont de la réalisation des travaux, le 21 mai, il a été mentionné par l'intermédiaire de la collectivité au porteur de projet que les inventaires écologiques n'étaient pas terminés et que la haie devait être maintenue avec une marge de recul de 5 mètres pour éviter les dérangements trop importants en phase travaux.

Les prescriptions n'ont pas été prises en compte par le porteur de projet, ce qui constitue un point noir dans le dossier. Par ailleurs, lors de la visite du 28 mai et après échange avec le maître d'œuvre, il apparaît que la préconisation en question (interdiction de défrichement en période de reproduction de l'avifaune) n'était pas connue. Ce point ouvre une question sur la formation possible auprès des entreprises du BTP (ce qui est déjà peut-être le cas) en matière de périodes propices à la réalisation de travaux sur des zones potentiellement sensibles, même si elles n'ont pas été identifiées comme étant à enjeu dans le cadre d'un état initial de l'environnement (compte-tenu d'une potentielle variabilité des zones de reproductions en fonction des années).

Le site d'analyse a donc fait l'objet d'un aménagement comprenant un défrichement en période de reproduction de l'avifaune (entre le 21 et le 28 mai). Il a été mentionné à la collectivité de se rapprocher des services instructeurs pour connaître la procédure à engager, ceci après transmission du dossier d'expertise écologique et fin des inventaires commandés par la collectivité (version de travail du document transmise le 8 juillet).

En parallèle, des contacts entre Biosferenn et la collectivité ont eu lieu pour faire de nombreuses propositions visant à permettre de nouveau à l'avifaune de se reproduire sur la zone post aménagement. Par la suite, des échanges entre la collectivité et le porteur de projet ont eu lieu pour présenter la nécessité de modifier de manière substantielle la composition et la qualité des espaces verts du projet, dans l'objectif d'inclure la possibilité pour les espèces de pouvoir revenir à court / moyen termes. Le contenu du projet a été acté sur le principe mais sans validation dans le détail.

A la suite d'un contact avec la DDTM 56 (fin juillet), une réunion a été organisée avec M. Couturier le 5 août, pour présenter la situation dans les bureaux de la collectivité et une visite sur site a été réalisée. Lors de cette réunion un représentant de l'OFB était présent (à la demande de la DDTM) en la personne de Mme Cazau pour constater l'infraction. Il a

par la suite été discuté du fait que la haie et sa structure basse ayant disparu, il conviendrait de mettre en place un ensemble de structures naturelles visant à optimiser la capacité d'accueil de la zone et la gérer durablement. Ce point n'a pas été validé par les représentants de la DDTM et de l'OFB, compte-tenu de l'absence de réalisation de dossier de dérogation (et d'obtention administrative de cette autorisation) pour la destruction d'habitat d'espèce protégée et de dossier portant sur la destruction d'espèces.

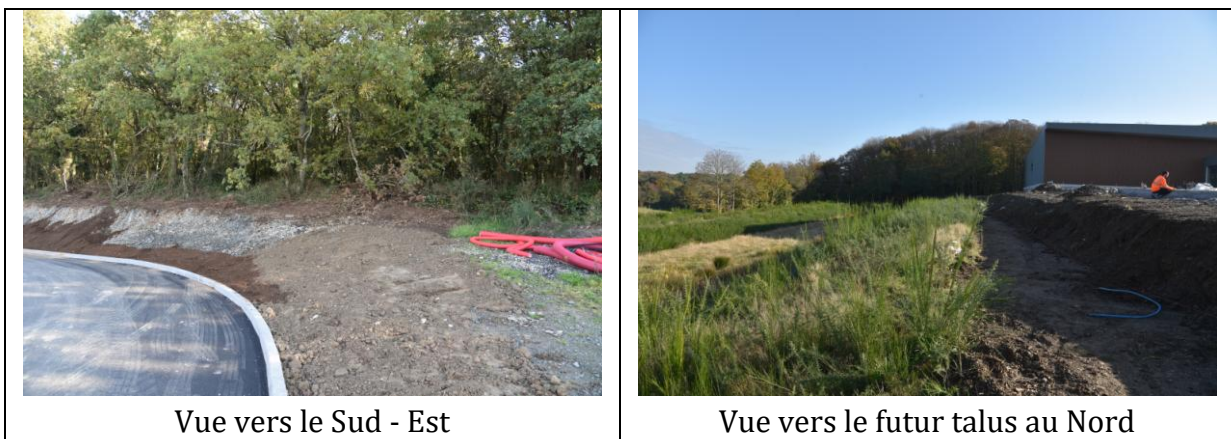
*Pour rappel : la destruction a probablement portée sur les œufs/nids/oisillons des deux espèces mentionnées plus haut, sans certitude puisque les nids n'ont pas été vus lors de la visite du 28 mai. Cependant, au regard des indices de présence et des comportements des deux espèces, leur nidification est qualifiée de manière certaine par Romain Michelon de l'entreprise Biosferenn. La destruction a également portée sur leur habitat (haie arbustive avec strate basse enfrichée par endroits), tout comme sur l'habitat du Lézard vert très probablement (absence présumée d'autre endroit favorable à sa présence sur le reste de l'aire d'analyse).*

**La surface de la haie disparue avec sa strate basse enfrichée est de l'ordre de 1300m<sup>2</sup> pour 85-90 mètres linéaires.**

A la suite de cette rencontre avec le service instructeur, il a donc été décidé de procéder à la mise en conformité administrative de l'aménagement. Le porteur de projet a missionné Biosferenn pour réaliser cette mise en conformité, au regard de la connaissance de la zone avant impact. Conscient que la fonctionnalité de la haie serait perdue pour quelques années, il a été proposé un panel de mesures visant à reconnecter le site avec le boisement pour la faune (oiseaux/reptiles).

### **Actualisation à début novembre 2021 :**

Les travaux relatifs à la création de ces espèces sont prévus pour être menés sur la fin d'année 2021 et devraient être très prochainement mis en œuvre. Voici quelques photos prises au 10 novembre 2021 et permettant de montrer leur mise en œuvre.



## X. Panel de mesures environnementales visant à recréer un milieu fonctionnel pour la faune

La question de l'évitement et de la réduction n'étant plus possible, il a été choisi de se diriger vers une compensation fonctionnelle de la zone détruite avec un ensemble de mesures fortes sur la zone. La surface de la haie avec sa strate basse enrichie est de l'ordre de 1300m<sup>2</sup> pour 85-90 mètres linéaires. De manière plus diffuse la ptéridaie aurait pu jouer un rôle de barrière en période printanière. Le rôle de la prairie comme zone d'alimentation n'a pas été réellement mis en évidence, mais il est intégré comme tel sans en connaître l'importance.

*Nb : l'ensemble des mesures proposées ont toutes été validées par le porteur de projet et un engagement de mise en œuvre de sa part a été acté avec la collectivité. Il souhaite anticiper les demandes des services instructeurs et le cadre de la compensation sera supérieur au coefficient demandé par la DDTM classiquement qui est x2 du linéaire détruit.*

Les aménagements défavorables à la biodiversité comprendront :

- un bâtiment, une zone de stationnement pour les véhicules et un accès pour les véhicules lourds de livraison,
- des pelouses gérées par tontes à proximité de la zone de stationnement,

Pour recréer une zone utilisable par la faune, il est proposé d'intégrer le site à vocation commerciale dans son environnement et l'objectif serait (à moyen terme) d'améliorer l'utilisation par l'avifaune et les reptiles principalement.

Dans le cadre de cet objectif d'amélioration de l'utilisation de la zone, il est proposé :

- de créer un patch boisé arbustif d'environ 410 m<sup>2</sup> au sol (soit plus avec le développement des houppiers) avec des essences locales (au centre des *Salix atrocinerea* - *Corylus avellana* - *Ilex aquifolium* sur les bordures *Cytisus scoparia* - *Prunus spinosa* - *Ligustrum vulgare* - *Rubus Fruticosus* - *Crataegus monogyna* - *Ulex europaeus*),
- de créer un espace en gestion différenciée sur tout le pourtour du bosquet (environ 375 m<sup>2</sup>) pour permettre l'expression de la flore et de l'entomofaune, principe d'une fauche annuelle à mettre en place et validée par une charte d'entretien des espaces verts,
- de créer un fourré à Genêt / Ajonc d'Europe sur talus d'environ 1 mètre de haut et 1 mètre de large sur 45-47mètres. Le tout sur environ 200 m<sup>2</sup> et libre



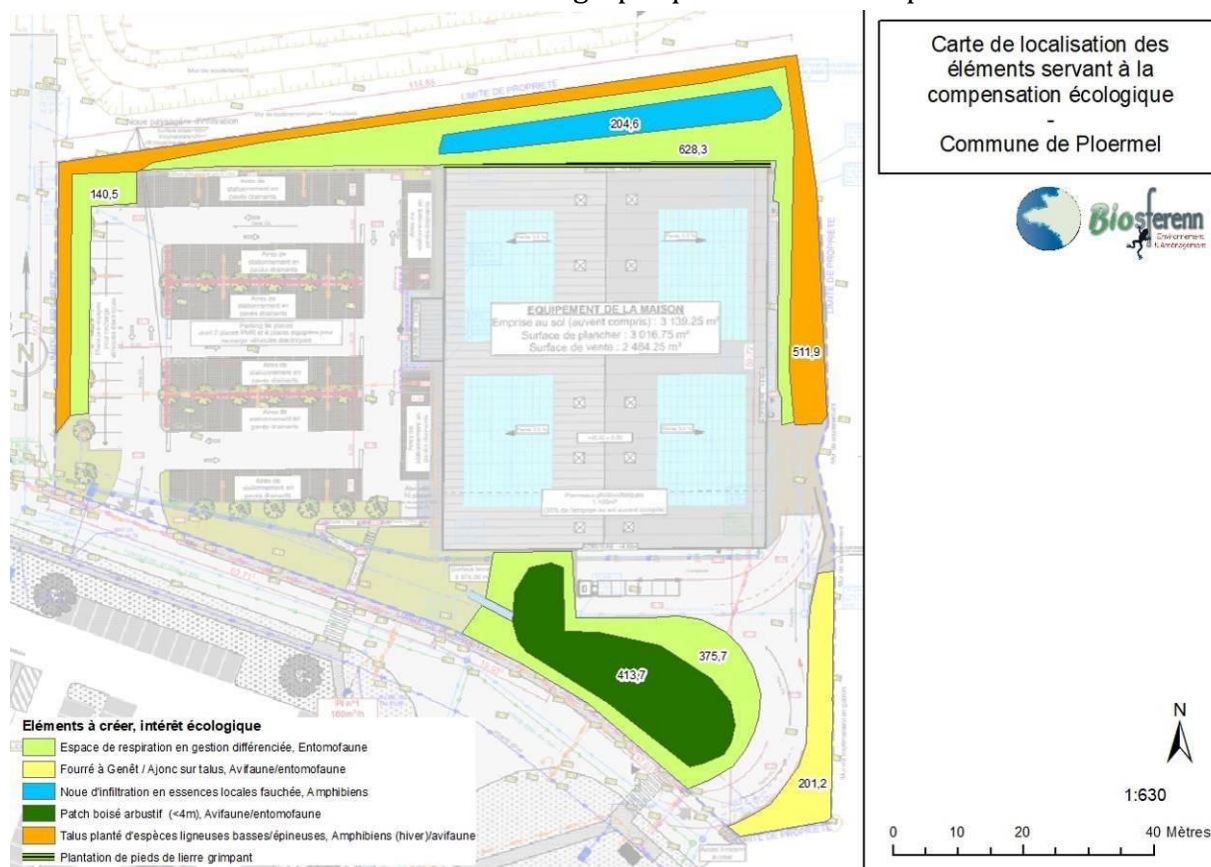
évolution en fourré sur le bas de talus. La gestion pour rajeunissement sera effectuée tous les 3/4 ans par petite zones, en hiver, ceci au bout de 7/8 ans cela sera mentionné dans la charte d'entretien des espaces verts,

- de créer un talus (1m de haut x 1 m de large) planté de ligneux arborés / arbustifs haut et bas / épineux sur les lisières Nord-Est, Nord et Ouest, totalisant 205-210 mètres. Les essences privilégiées seront *Castanea sativa*, *Quercus robur*, *Prunus avium* pour les haut-jets et mais très ponctuellement, quelques sujets pas plus, le long du talus avec de vrais espaces colonisés de fourrés de ligneux bas épineux (*Ulex europaeus/Prunus spinosa/Crataegus monogyna*) / colonisés par la ronce (plutôt à l'arrière du bâtiment). Par ailleurs quelques ligneux hauts viendront structurer ces alignements avec des espèces feuillues (*Ilex aquifolium*, *Acer campestre*, *Salix atrocinerea*). La constitution du talus comprendra l'implantation d'*Hibernaculum* à reptiles avec pose de blocs sur au moins trois sections de 2-3 mètres sur le secteur exposé Sud. La gestion sera la moins structurante possible et visera à entretenir les branches se développant trop vers les stationnements et rajeunir certains fourrés vieillissants. Ces espaces figureront également dans la charte d'entretien,
  
- de créer un espace en gestion différenciée sur tout le pourtour du talus planté (environ 760 m<sup>2</sup>) pour permettre l'expression de la flore et de l'entomofaune, principe d'une fauche annuelle à mettre en place et validée par une charte d'entretien des espaces verts,
  
- de planter une noue d'infiltration (déjà prévue initialement) avec des espèces caractéristiques de zones humides locales (non prévu initialement) *Alopecurus pratensis* - *Sparganium erectum* (zone la plus mouillée) - *Achillea ptarmica* - *Salix atrocinerea* - *Lythrum salicaria* - *Iris pseudacorus*, le reste viendra naturellement. Possibilité de créer une dépression à l'intérieur de la noue (d'environ 50 m<sup>2</sup>) pour permettre de créer une zone de stagnation d'eau plus importante et permettre d'accueillir des amphibiens pour leur reproduction (au moins 50 cm avec des pentes douces). La gestion sera effectuée par une fauche annuelle en période sèche (septembre octobre) avec exportation des résidus de coupes,
  
- de planter sur toute la façade arrière du lierre (*Hedera helix*) en pied de bâtiment pour permettre sa végétalisation à moyen terme, l'entretien visera surtout à limiter le développement sur les côtés quand il sera suffisamment développé. L'objectif est de permettre la reproduction d'oiseaux et la floraison pour les pollinisateurs. La longueur du bâtiment est de 50 mètres et la hauteur est de 8 mètres. De manière complémentaire et pour ne pas attendre que le lierre arrive à 2-3 mètres et compte-tenu du fait qu'il pourrait surtout être

favorable au Troglodyte mignon, la pose de 2 nichoirs pour le Rougegorge à 1,5 mètre le long du bâtiment façade Est (côté boisement) sera réalisé.

Pour information, initialement le traitement des pelouses était envisagé par tonte rase, les alignements intégraient 50% d'essences non autochtones et plantées à plat.

La carte ci dessous est la traduction cartographique des éléments prévus.



**Figure 14 : Carte de localisation des mesures visant à compenser les incidences(fond : plan du projet)**

Un volet communication à destination des usagers sera mis en place pour permettre de ne pas provoquer de problème d'image pour l'entreprise qui serait un possible frein au maintien de cette volonté de pratiquer une gestion extensive et favorable à la biodiversité.

Les éclairages seront tous situés à distance des alignements (principalement sur le parking et le bâtiment). Des dispositifs à déclenchement par mouvement pourront être mis en place sur l'ensemble de la zone. La façade Nord du bâtiment ne sera pas éclairée pour préserver la quiétude des espèces sur ce secteur. Les longueurs d'ondes des éclairages éviteront les bleus pour être plus proches des oranges (moins attractifs pour l'entomofaune). L'éclairage en période de reproduction de l'avifaune, des amphibiens et d'activité des chiroptères sera nécessairement adapté (durée / intensité) pour éviter le plus possible les perturbations dans les cycles biologiques des espèces. Il est prévu une prise en charge par un dispositif réduit entre 20h et 23h et un arrêt total après 23h.

## **XI. Moyens de contrôles sur les obligations de résultats**

Dans le cadre de cet aménagement les travaux visant à créer des milieux favorables devront être mis en place le plus tôt possible, après réception des avis des services instructeurs et si obtention des dérogations pour les CERFA déposés (dès l'hiver 2021-2022), ceci pour permettre de créer des zones végétalisées et plantés de ligneux.

Il est prévu de réaliser trois visites pendant la phase chantier, pour contrôler la conformité des éléments créés (principes/essences plantés/emplacements) et une note sera produite pour permettre de synthétiser ce qui a été réalisé au printemps 2022 et pour vérifier si l'ensemble des éléments prévus ont été mis en place.

Pour la période de vie du site, il conviendra de se conformer aux principes élaborés dans la charte de gestion durable de la zone.

Il est d'ores et déjà prévu d'effectuer des suivis environnementaux à n+1, n+3 et n+5, visant à vérifier que la zone se recolonise par un faune et une flore diversifiée et surtout que la diversité floristique augmente, ainsi de la fréquentation par la faune (notamment protégée) et sa reproduction. Il est fixé un objectif complémentaire, celui de permettre aux amphibiens fréquentant le bassin de rétention au Nord d'avoir des zones de refuges dans les talus. Les suivis environnementaux seront centrés principalement sur les reptiles et l'avifaune, mais pourront comprendre toute espèce observée au moment du passage.

En cas de non retour des espèces à moyen terme, des mesures complémentaires seront proposées pour atteindre les objectifs.

Ceci ne préfigure pas des attentes précises des services instructeurs en termes de contenu sur le dossier, mais fixe un cadre d'engagement accepté par l'opérateur en charge de l'aménagement.

## XII. Conclusion

Ce dossier comprend un état initial ciblé sur une parcelle dans un dossier plus conséquent réalisé entre mars et juillet 2021 (avec 7 passages), une analyse des effets des travaux sur la faune à enjeu et une proposition globale de mesures visant à reconstituer et améliorer les éléments détruits et susceptible d'être acceptée par les services instructeurs et le CSRPN dans le cadre d'une destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégés.

Ce dossier rédigé de manière postérieure à une atteinte environnementale, vise à aborder de manière globale la gestion d'un site destiné à être aménagé avec des principes à respecter de manière stricte et possiblement à adapter en fonction de la recolonisation du site.

La surface de milieux bocagers/fourrés sera d'environ 1120 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, mais il est à prévoir qu'avec le développement de houppiers cette surface sera largement plus conséquente. Par ailleurs, ce sont 1140 m<sup>2</sup> de surfaces prairiales qui seront gérées par fauche tardive. La noue d'infiltration pourra servir d'espace-relais complémentaire pour la faune. L'objectif sera de créer une petite mosaïque d'habitats pour optimiser la biodiversité. Le travail pour apporter une fonctionnalité au bâtiment sur sa façade exposée Nord et les orientations sur les éclairages sont des éléments complémentaires visant à rendre plus fonctionnelle l'utilisation de ces espaces. Quelques-uns de ces principes pourraient être repris sur le reste de la ZAC dans le cadre d'autres projets.

Les annexes reprennent les CERFA et la charte de bonne gestion pour les espaces verts à vocation environnementale.

La réalisation des mesures à ce stade est en partie en cours de réalisation et sera effectuée au plus tard à la fin de l'hiver 2021-2022.

## ANNEXE I : LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES

Listing global		
Nom commun	Nom latin	Liste rouge
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	LC
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	LC
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	LC
Centauree noire	<i>Centaurea gr.nigra</i>	DD
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	LC
Vergerette	<i>Conyza sp.</i>	/
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	LC
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	LC
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	LC
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	LC
Fétuque rouge	<i>Festuca gr. rubra</i>	LC
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	LC
Lierre	<i>Hedera helix</i>	LC
Grande berce	<i>Heracleum sphondylium</i>	LC
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	LC
Ray grass Anglais	<i>Lolium perenne</i>	LC
Chèvrefeuille	<i>Lonicera periclymenum</i>	LC
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	LC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	LC
Grand plantain	<i>Plantago major</i>	LC
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	LC
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	LC
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	LC
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	LC
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	LC
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	LC
Ronce	<i>Rubus gr. fruticosus</i>	/
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	LC
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	LC
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	LC
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	LC
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>	LC
Pissenlit	<i>Taraxacum gr. officinale</i>	/
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>	LC
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	LC
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	LC
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	LC
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	LC
Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	LC

LR : Liste rouge


Espèce ornementale

LC : préoccupation mineure

Espèce de zone humide

DD : données insuffisantes

## ANNEXE II : CERFA DES DEMANDES



**N° 13 616\*01**

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*

LA DESTRUCTION \*

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : Dejean Cédric  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : SOCI CALBAGE

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Adresse : N° 181 Rue de l'Industrie  
Commune Chivay-de-Touraine  
Code postal 37150

Nature des activités : Commerce de détail

Qualification : La demande porte sur la destruction de nids de deux espèces protégées avec présence d'oeufs ou d'oisillons

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION ?		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Erithacus rubecula Rougegorge familier	1 nid	Fuite des adultes et destruction du nid avec oeufs ou oisillons
B2 Sylvia atricapilla Fauvette à tête noire	1 nid	Fuite des adultes et destruction du nid avec oeufs ou oisillons
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?**

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Aménagement de la zone - création d'un magasin Centrakor

\* Note sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**

\* Note sur papier libre

**DE LA CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : \_\_\_\_\_

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : \_\_\_\_\_

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet   
 Capture avec épuisette  Pièges  Préciser : .....

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : 2

Destruction des œufs  Préciser : inconnus

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : défrichage et coupes avec des engins mécaniques

Suite sur papier libre

**D. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?**

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : entreprise de travaux

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : .....

ou la date : 21 au 28 mai 2021

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : Bretagne

Départements : Morbihan

Cantons : Canton de Ploërmel

Communes : Ploërmel

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?**

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : non

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

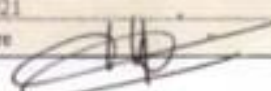
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Mention de l'opération dans le diagnostic d'état initial (complément 2021) et recréations de milieux suivies par un écologue (3 visites) et rédaction d'une note de conformité des éléments recréés par rapport au principe évoqué, suivis à n+1, n+3, n+5 pour la recolonisation.

\* encher les cas correspondants

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données personnelles portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfecturaux.

Fait à Chéry-de-Touraine  
le 04/11/2021  
Votre signature





N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	DEJOIE Cedric
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	SCI CALBACE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse :	N° 181 Rue de l'Hardionnerie
	Commune Chyzy-de-Touraine
	Code postal 37150
Nature des activités :	Commerce de détail
Qualification : La demande porte sur la destruction d'une haie enfrichée colonisée par deux espèces d'oiseaux protégés et une espèce de Reptile	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Erithacus rubecula Rougegorge familier	Les éléments de la haie enfrichée dont un arbre et sa strate basse enfrichée
B2 Sylvia atricapilla Fauvette à tête noire	Les éléments de la haie enfrichée dont un arbuste et sa strate basse enfrichée
B3 Lacerta bilineata Lézard vert occidental	La lisière exposée Sud de la haie enfrichée (présence de quelques ronces)
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Destruction réalisée dans le cadre d'une opération d'aménagement			

Remplir sur papier libre



**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION ?**

Destruction  Préciser : Défrichement de la haie avec coupe et débroussaillage des ligneux hauts. Disparition du milieu déjà réalisée pendant la période du 21 au 28 mai. Mise en tas sur le côté des résidus de coupes et des souches et évacuation des terres.

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Fait sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS ?**

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : Master 2 Gestion des Habitats et Bassins Versants (Rennes 1)

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : .....  
ou la date : du 21 au 28 mai 2021

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Bretagne

Départements : Morbihan

Cantons : Canton de Ploërmel

Communes : Ploërmel

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?**

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : Ensemble d'éléments à implanter...

pour favoriser la biodiversité sur site post-aménagement (cf. dossier d'accompagnement)

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

cf. dossier d'accompagnement pour les éléments à recréer et leur temporalité pour permettre le retour des espèces

cf. éléments d'engagements pour le suivi post-réalisation des éléments et leur suivi sur 5 ans avec rapports d'analyses

Fait sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Plantations de linéaires bocagers dans le cadre de la création de la ZAC en 2006

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rédaction d'un dossier d'état initial pour les effets, visites en phase de travaux pour la création d'éléments favorables à la biodiversité et rédaction d'une note de conformité à transmettre au service biodiversité de la DDTM, suivis écologiques sur 5 ans (n+1, n+3, n+5) et rapports d'analyses en phase d'exploitation

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour vos données auprès des services préfectoraux.

Fait à Chray-de-Touraine

le 04/11/2021

Votre signature



**ANNEXE III : CHARTE DE GESTION DURABLE**

# **Charte sur la biodiversité**

**Centrakor – Z.A.C de  
Brocéliande - Ploërmel**

---

**OCTOBRE 2021**

---



## Introduction

La Z.A.C de Brocéliande, située sur la commune de Ploërmel, héberge des amphibiens et des reptiles bénéficiant de statuts de protection, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de mammifères qui vivent, se reproduisent ou circulent sur la zone.

Suite à la réalisation de travaux d'aménagement au niveau du magasin Centrakor de la Z.A.C. de Brocéliande courant mai 2021, la disparition d'un habitat naturel utilisé par deux espèces d'avifaune nicheuse protégée a été avérée, et la destruction de l'habitat du Lézard vert est fortement supposée.

**Le site abrite 120 espèces végétales, un habitat d'intérêt communautaire (mégaphorbiaie) et donc protégé à l'échelle de l'Union européenne, ainsi que certains habitats caractéristiques de zones humides.**

*Etude écologique de la ZAC de Brocéliande, Biosferenn, 2021*

Afin de compenser durablement les effets de cette atteinte à la biodiversité, le porteur de projet souhaite mettre en place des **mesures environnementales de qualité, visant à recréer un milieu fonctionnel pour la faune** au niveau de la parcelle accueillant le magasin Centrakor.

---

Cette charte formalise la volonté de cet opérateur à préserver et gérer durablement la biodiversité et les milieux naturels localement présents sur le site.

---

Elle propose un panel de mesures et des modalités de gestion à mettre en place afin d'intégrer le site à vocation commerciale dans son environnement naturel, en recréant une zone utilisable par la faune, et notamment par l'avifaune et les reptiles.

Le premier axe de cette charte détaille les mesures à suivre concernant la **végétalisation** de la parcelle (création des espaces et modalités de gestion) ; un deuxième axe précise la localisation des **gîtes** à recréer pour l'avifaune et les reptiles ; l'axe 3 développe les mesures à prendre en compte afin de **réduire la pollution lumineuse** du site ; le quatrième axe évoque les moyens de communication/**sensibilisation** du grand public ; enfin, l'axe 5 développe les **suites environnementales** qu'il conviendra de mettre en place pour s'assurer de la réussite des mesures environnementales ainsi mises en œuvre (dans un objectif d'obligation de résultats), et de la pérennité des aménagements.

## *Table des matières*

<b>Axe 1 : Végétalisation du site.....</b>	<b>4</b>
Article 1 : Création d'un espace boisé arbustif .....	4
Article 2 : Création de talus plantés.....	5
<i>Lisière Sud-Est.....</i>	<i>5</i>
<i>Lisières Nord, Ouest et Nord-Est.....</i>	<i>6</i>
Article 3 : Espaces enherbés.....	7
<i>Autour du bosquet arbustif.....</i>	<i>7</i>
<i>Au pied des talus plantés.....</i>	<i>7</i>
<i>Autres espaces enherbés.....</i>	<i>7</i>
Article 4 : Noue d'infiltration.....	8
Article 5 : Végétalisation du bâtiment.....	9
Article 6 : Modalités de gestion à bannir.....	9
<b>Axe 2 : Création de gîtes/habitats de substitution pour la faune .....</b>	<b>10</b>
Article 7 : Hibernacula à reptiles .....	10
Article 8 : Pose de nichoirs.....	11
<b>Axe 3 : Réduction de la pollution lumineuse.....</b>	<b>12</b>
<b>Axe 4 : Information/sensibilisation.....</b>	<b>12</b>
<b>Axe 5 : Suivis environnementaux.....</b>	<b>13</b>
<b>Engagement et signature.....</b>	<b>13</b>

## Axe 1 : Végétalisation du site

### Article 1 : Création d'un espace boisé arbustif

Il s'agit de créer un patch boisé arbustif, constitué en grande partie d'épineux, d'une surface au sol de 410 m<sup>2</sup>, et composé d'essences locales :

- au centre du boisement : Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*), Noisetier (*Corylus avellana*), Houx (*Ilex aquifolium*)
- sur les bordures du boisement : Genêt à balai (*Cytisus scoparia*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troëne (*Ligustrum vulgare*), Ronce commune (*Rubus gr. fruticosus*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*)

#### Modalités de gestion

Cet espace sera laissé en **libre évolution** et permettra la nidification de l'avifaune fréquentant les milieux arbustifs denses. Au bout de 7 ou 8 ans (donc à partir de 2028 ou 2029), une taille sera réalisée, entre septembre et février, **sur le pourtour** du bosquet et à l'intérieur pour les sujets arbustifs hauts. Pour éviter l'enfrichement de la zone enherbée, les lisières immédiates seront reprises tous les deux ans, ici encore en automne/hiver. La gestion du patch boisé pourra être répétée tous les 5 ans, avec les mêmes précautions et en fonction des développements de ligneux.



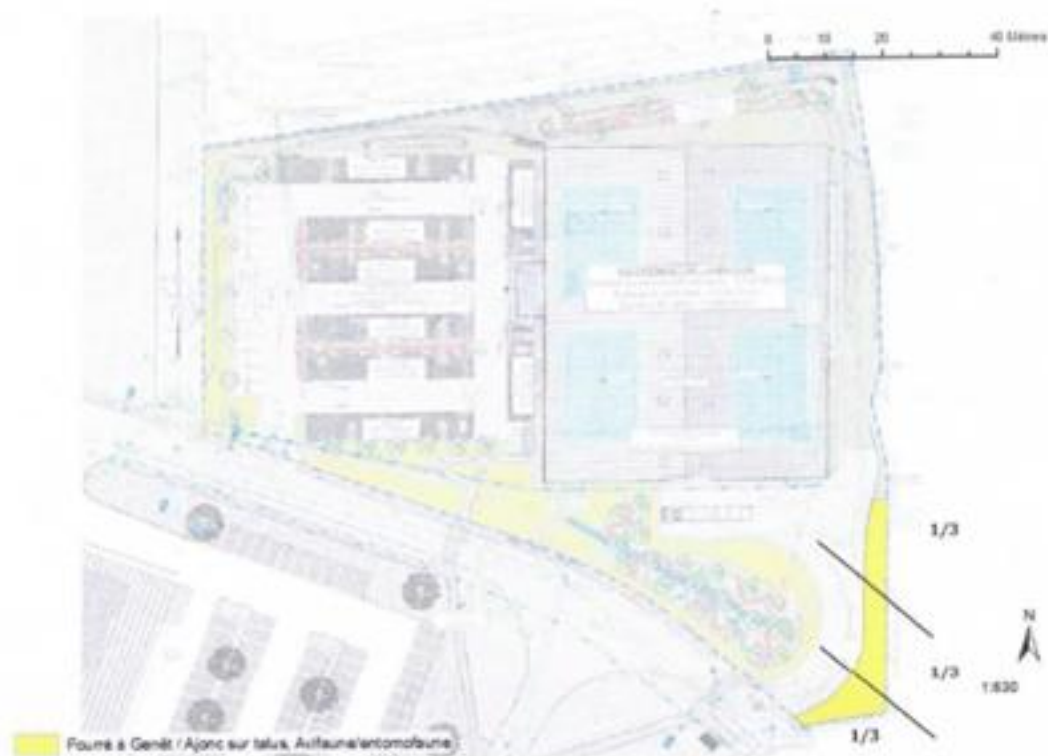
## Article 2 : Création de talus plantés

### Lisière Sud-Est

Il s'agit de créer un fourré composé de Genêts (*Cytisus scoparia*) et d'Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*), planté sur un talus d'environ 1 mètre de haut sur 1 mètre de large. La longueur de ce talus est de 45 mètres environ, au niveau de la lisière Sud-Est. Le pied de talus sera laissé en libre évolution afin de favoriser l'enfrichement, bénéfique pour la faune.

### Modalités de gestion

Au bout de 7 à 8 ans (donc à partir de 2028 ou 2029), un entretien pourra être réalisé **en hiver** afin de favoriser le rajeunissement de la structure, avec une taille des arbustes sur 1/3 de la surface du fourré. 3 ans plus tard, la gestion s'effectuera sur un autre tiers de la surface du fourré. Le dernier tiers sera entretenu à l'hiver 2034 ou 2035. Ce schéma pouvant se répéter ensuite comme présenté, tous les 3 ans, par patch d'environ 1/3 de la surface totale. Avant chaque intervention, il conviendra de **s'assurer de l'absence de nids**. L'objectif sera de maintenir un état dynamique et pionnier des milieux censés vieillir avec le temps et évoluer vers des stades boisés plus stables. Les résidus de coupes seront évacués pour éviter l'enrichissement du milieu.



### Lisières Nord, Ouest et Nord-Est

Il s'agit là aussi de créer un talus d'environ 1 mètre de haut sur 1 mètre de large, mais sur une longueur totale d'environ 210 mètres.

Des plantations de ligneux, issus d'**essences locales**, seront réalisées en alternant :

- des hauts-jets ponctuels (10 sujets maximum soit 1 tous les 10 mètres sur le secteur Est cf. plan) : Châtaignier commun (*Castanea sativa*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Merisier (*Prunus avium*),
- des arbustes hauts et bas venant coloniser les espaces entre les hauts-jets et sur le secteur Ouest :
  - o Houx (*Ilex aquifolium*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*) pour les arbustes hauts
  - o Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*) et Aubépine (*Crataegus monogyna*) pour les arbustes ligneux bas

La colonisation des plantations par la ronce sera favorisée, notamment à l'arrière du bâtiment.

#### Modalités de gestion

Seules les branches se développant vers les stationnements et présentant un risque vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes seront élaguées. Les espaces constitués d'arbustes hauts et bas épineux pourront être entretenus pour rajeunissement au bout de 8 ans et selon les mêmes modalités que celles précisées pour le talus en lisière Sud-Est (page précédente).



## Article 3 : Espaces enherbés

### Autour du bosquet arbustif

Sur le pourtour du bosquet d'épineux décrit à l'article 1, un espace enherbé d'environ 375 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, mené en gestion différenciée, sera créé, permettant l'expression de la flore et de l'entomofaune (insectes) associée.

### Au pied des talus plantés

De la même façon, un espace enherbé d'environ 760 m<sup>2</sup> sera installé au pied des talus des lisières Nord, Ouest et Nord-Est.

### Modalités de gestion

Les espaces enherbés bénéficieront d'une à deux fauche(s) annuelle(s) tardive(s) (fin juin et/ou fin août/début septembre) avec **exportation** des produits de fauche. Sur le bord des voiries de livraison ainsi que le long de l'ensemble du parking côté stationnement, la végétation pourra être tondue (sur une bande d'une largeur de 1 mètre) afin d'éviter la détérioration de ces espaces.

### Autres espaces enherbés

Les autres espaces enherbés de type **pelouse** seront entretenus par **tonte** et ne bénéficieront pas d'enjeu vis-à-vis de la biodiversité (cf. carte ci-dessous pour les zones en vert non répertoriées)





## Article 4 : Noue d'infiltration

La noue d'infiltration sera implantée avec des espèces caractéristiques des zones humides locales :

- Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*) et Rubanier dressé (*Sparganium erectum*) sur zone la plus mouillée,
- Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*), Salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et Iris des marais (*Iris pseudacorus*)

Une petite dépression de 50 m<sup>2</sup> sera créée à l'intérieur de la noue, en creusant sur environ 50 cm de profondeur avec des pentes douces, afin de constituer une zone de stagnation d'eau plus importante et d'accueillir ainsi des amphibiens pour leur reproduction.

### Modalités de gestion

La végétation de la noue sera fauchée une fois dans l'année, de manière tardive en fin d'été ou début d'automne (septembre/octobre), **avec exportation** des produits issus de la fauche. Aucun engin ne devra circuler à l'intérieur de la noue. Elle ne devra pas être curée sauf si elle s'enrichit de manière trop rapide.



## Article 5 : Végétalisation du bâtiment

Du lierre sera planté au pied du bâtiment sur la façade arrière, pour permettre sa végétalisation à moyen terme. La recherche d'un système n'altérant pas la façade du bâtiment sera recherchée et expérimentée. Un système de treille ou de câble-guide (ex : fil de tension pour grillage) pourra être installé si besoin pour permettre au lierre de grimper sans qu'il ne se fixe directement sur le bâtiment. L'objectif est de permettre la reproduction d'oiseaux, la floraison pour les pollinisateurs et la production de baie pour la faune.

### Modalités de gestion

L'entretien visera surtout à limiter le développement sur les côtés quand le lierre sera suffisamment développé. Le suivi de la colonisation du lierre et de son implantation sur le support sera effectué. L'utilisation par la faune sera également évaluée dans le cadre des suivis écologiques.



## Article 6 : Modalités de gestion à bannir

L'usage des produits phytosanitaires sera interdit sur l'ensemble des milieux végétalisés du site (bords de pelouses compris) et des techniques alternatives seront expérimentées en fonction des besoins.

## Axe 2 : Création de gîtes/habitats de substitution pour la faune

### Article 7 : Hibernacula à reptiles

Au niveau du talus en lisière Nord, la constitution du talus comprendra l'implantation de 3 *Hibernacula* à reptiles avec pose de blocs sur au moins 2-3 mètres de longueur, sur le secteur du talus le plus ensoleillé donc exposé au Sud. Les blocs seront disposés de manière à constituer la structure du talus et sa partie Sud sera dégagée et faiblement végétalisée (coupe en hiver si enrichissement sans toucher à la structure des blocs).



Photographie 5 : Site de ponte / hibernaculum artificiel en cours d'aménagement (X. Bonnel / A10)



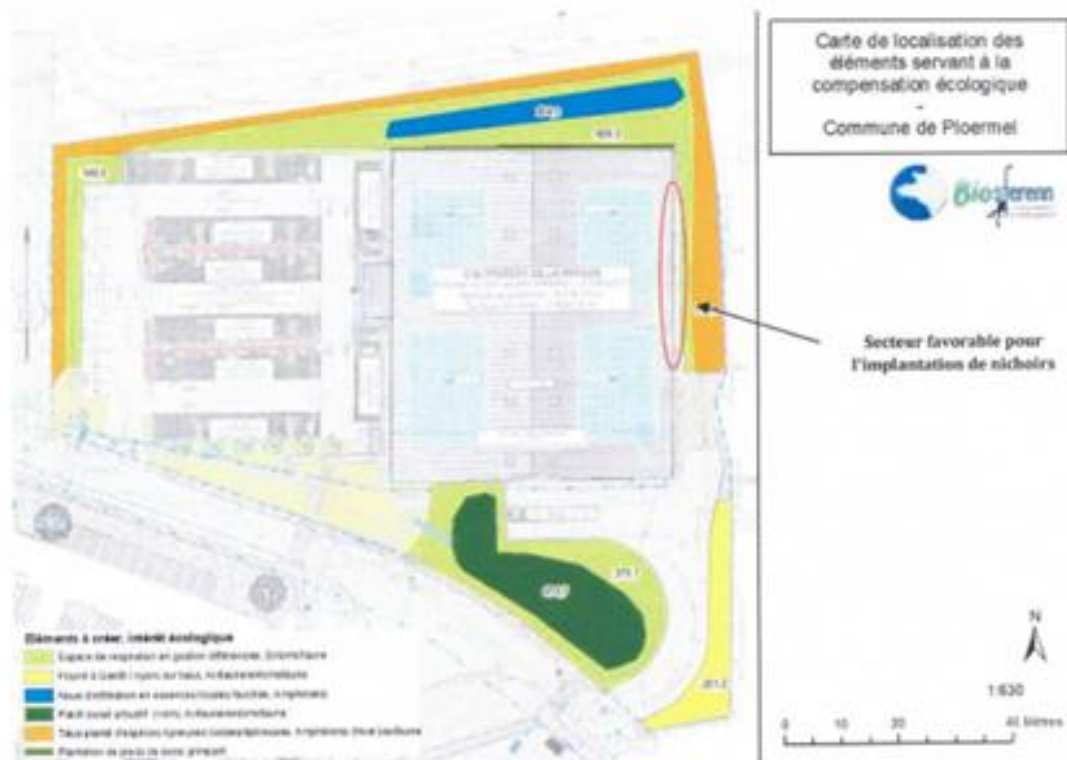
Photographie 6 : autre type d'hibernaculum creusé dans le sol en cours d'aménagement (D.Ter SO / A63)



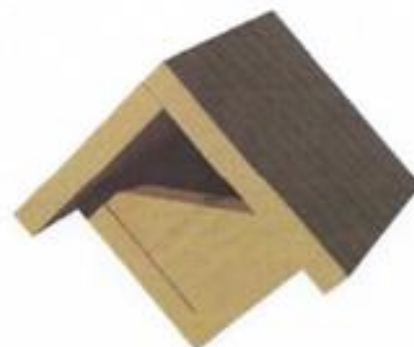
## Article 8 : Pose de nichoirs

La pose de deux nichoirs pour le Rougegorge, installés à une hauteur 1,5 mètre le long du bâtiment façade Est (côté boisement), dans une zone plutôt ombragée (mi-ombre) et à l'abri des vents, sera réalisée. La pose des nichoirs leur permettra d'être légèrement penché vers l'avant afin d'assurer une protection vis-à-vis des intempéries. Les 2 nichoirs (semi-ouverts) seront espacés de 20-30 mètres pour limiter les compétitions.

La colonisation des nichoirs sera vérifiée au cours des suivis et un nettoyage pourra être opéré tous les ans ou les deux ans (après la saison de reproduction et avant la fin de l'hiver) pour éviter la perte de fonctionnalité ou la présence de parasites dans les nids.



Exemple de nichoir (crédit photo : nichoir.net)



### Axe 3 : Réduction de la pollution lumineuse

Les éclairages seront tous situés à distance des alignements de ligneux (principalement sur le parking et le bâtiment). Il est prévu que les éclairages soient situés sur la partie parking, avec un dispositif réduit entre 20h et 23h et un arrêt total après 23h des dispositifs d'éclairages. La période la plus sensible sera donc la fin d'été / le début d'automne.

Des dispositifs à déclenchement par mouvement pourront être mis en place pour éventuellement substituer des dispositifs trop attractifs (si proches des alignements). La façade Nord du bâtiment ne sera pas éclairée pour préserver la quiétude des espèces sur ce secteur.

Les longueurs d'ondes des éclairages éviteront les bleus pour être plus proches des oranges (couleurs chaudes moins attractives pour l'entomofaune).

Si besoin et en fonction des constatations, l'éclairage en période de reproduction de l'avifaune, des amphibiens et d'activité des chiroptères sera nécessairement adapté (en durée et en intensité) pour éviter le plus possible les perturbations durant les cycles biologiques des espèces.

### Axe 4 : Information/sensibilisation

Un volet communication à destination des usagers sera mis en place, il visera à permettre aux futurs clients/usagers de comprendre les modalités de gestion. A la marge, cela pourra donner des tontes sur les lisières de portions en gestion par fauche tardive.

Par ailleurs, les observations réalisées au cours des suivis pourront faire l'objet d'éléments de communication spécifiques (reptiles, oiseaux ...).

La communication sera réalisée auprès des employés par la mise à disposition de la présente charte dans un espace collectif.

La communication auprès du public pourra être réalisée par des panneaux temporaires devant les zones en fauche tardive, le patch boisé ou la haie avec hibernacula. Le contenu comprendra des termes simples et pédagogiques avec un message unique par panneau. La taille sera relativement modérée (A3 ou A4) avec un pieu et une planche en bois sur laquelle sera fixé le support. L'objectif évolutif du contenu en fonction des observations, invite à ne pas rendre permanent le dispositif et devra être élaboré en accord avec le retour des salariés sur les besoins de communication.

La photo ci-contre est un exemple de dispositif possible pour la communication.



## Axe 5 : Suivis environnementaux

Des suivis environnementaux seront réalisés à **n+1, n+3 et n+5**, visant à vérifier que la zone se recolonise par une faune et une flore diversifiées et surtout que la diversité floristique augmente, ainsi de la fréquentation et la reproduction de la faune (notamment protégée).

Le retour de la Fauvette à tête noire et du Roug gorge familier est un objectif direct des mesures et surtout, le suivi visera à établir si leur reproduction est avérée/possible/probable. Des mesures permettant de réajuster la trajectoire de leur colonisation pourront être proposées. La présence de reptiles avec la colonisation espérée du talus exposé Nord est également un objectif évalué par le suivi (présence de Lézard vert).

Il est fixé un objectif complémentaire, celui de permettre aux amphibiens fréquentant le bassin de rétention au Nord d'avoir des zones de refuges dans les talus. La réussite étant aléatoire, il n'est pas fixé d'attente de présence d'une espèce en particulier. Cependant, en cas d'observation, des mesures complémentaires seront présentées dans la note d'analyse de l'année en question.

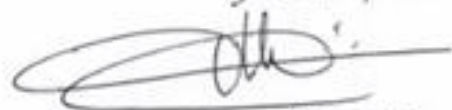
Les suivis environnementaux seront centrés principalement sur les reptiles et l'avifaune, mais pourront comprendre toute espèce observée au moment du passage. En cas d'implantation, d'une population d'amphibiens, il y aura des suivis spécifiques en période favorable (fin d'hiver/printemps et de nuit) à prévoir.

Chaque suivi sera l'objet d'un rapport/note d'analyse qui sera transmis aux usagers du site (communication) et au service eau et biodiversité de la DDTM du Morbihan.

## Engagement et signature

**SCI CALBACE**  
181-185 Rue de l'Hordionnerie  
37150 CIVRAY-DE-TOURAINNE  
Tél : 02.47.57.43.01  
RCS TOURS 830 050 217 APE 6820B  
TVA Intr. FR31 830 050 217

Fait à Civray-de-Touraine,  
Le 19/10/2021

  
CALBAC DDTM



## ANNEXE IV : AVIS COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL



### Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau des Réglementations et de la Vie Citoyenne

Vannes, le 26 FEV. 2021

Affaire suivie par : Corinne BOUTET-DREAN  
Tél : 02 97 54 86 55  
Mél : [corinne.boutet-drean@morbihan.gouv.fr](mailto:corinne.boutet-drean@morbihan.gouv.fr)

#### Le Préfet

Monsieur,

Je vous informe que lors de sa séance du 25 février 2021, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial vous a accordé la création d'un magasin CENTRAKOR d'une surface de vente de 2 484,25 m<sup>2</sup> situé Parc d'activités de Brocéliande à PLOERMEL (56800) ;

Vous trouverez, ci-joint, copie de cet avis, ainsi que le tableau récapitulatif des caractéristiques du projet.

En application de l'article R 752-19 du code de commerce, un extrait de cette décision doit être publié à l'initiative du Préfet, aux frais du bénéficiaire, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans tout le département.

Par courrier de ce jour, je fais procéder à sa publication dans les journaux « Ouest-France » et « Le Ploermelais » et je demande aux responsables de ces publications de vous adresser directement la facture correspondante.


Par ailleurs, un mois avant l'ouverture au public, il vous appartiendra de transmettre à mes services un certificat, établi par un organisme indépendant habilité, attestant de la conformité du projet réalisé à l'autorisation d'exploitation commerciale délivrée (R 752-44 du code de commerce).

En l'absence de transmission de ce certificat de conformité dans le délai prescrit, l'exploitation des surfaces de vente sera réputée illicite.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SCI CALBACE  
M. Cédric DEJOIE  
181-185 rue de l'handonnerie  
37150 CIVRAY EN TOURAINE  
Copie à :  
RMD Etudes et Conseil  
4 Avenue Ellipside  
81150 TERSSAC

Pour le préfet, par délégation  
La cheffe du bureau des réglementations  
et de la vie citoyenne,  
  
Claire CADUDAL-FLEURY



**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des Réglementations  
et de la Vie Citoyenne**

**AVIS**

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Morbihan

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 25 février 2021 prises sous la présidence de M. Guillaume QUENET, Secrétaire Général, représentant le Préfet, empêché ;

Vu le code de commerce, notamment son titre V relatif à l'aménagement commercial ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015, instituant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 23 mai 2017, 29 mars, 18 juillet 2018 et 12 septembre 2019 modifiant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial ;

Vu la demande formulée par la SCI CALBACE (représentée par Monsieur Cédric DEJOIE) en qualité de futur propriétaire immobilier tendant à obtenir la création d'un magasin CENTRAKOR d'une surface de vente de 2 484,25 m<sup>2</sup> situé Parc d'activités de Brocéliande à PLOERMEL (56800) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2021 précisant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Morbihan pour l'examen de la demande susvisée ;

Vu la demande de permis de construire n° 05616S20K0100 déposée le 23 décembre 2020 auprès de la mairie de PLOERMEL ;

Après lecture du rapport d'instruction rédigé par Mme PFEIFFER, représentant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, les membres de la commission ayant délibéré ;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les documents d'urbanisme et s'intègre dans la ZAC de Brocéliande, prévue pour recevoir ce type d'activités ;

CONSIDÉRANT que le dossier présenté à la CDAC fait la démonstration que si des friches existent dans les environs proches de Floërmel, aucune ne correspond aux besoins du projet, en termes de localisation ou d'espace disponible ;

CONSIDERANT que le lieu d'implantation du projet n'est éloigné que d'un kilomètre du magasin actuel, et qu'ainsi son déplacement ne nuira pas à l'attractivité du centre-ville ;

CONSIDERANT que le bâtiment actuel fait l'objet d'une lettre d'intérêt de la part de l'enseigne « BUT » ;

#### A DÉCIDÉ

d'émettre un avis favorable à la demande susvisée par 6 votes favorables , 2 abstentions et 2 défavorables.

#### Ont voté pour le projet :

- M. LE DIFFON, maire de PLOERMEL
- M. CHASLES, représentant le Président de la Communauté de Commune de Ploërmel
- Mme BERTHEVAS, représentant le président du PETR-Coeur de Bretagne
- Mme FAVENNEC, représentant le Président du Conseil Départemental
- M. LE BRAZIDEC, représentant le Président du Conseil Régional
- M. BOUEDO, représentant des maires au niveau départemental

#### Se sont abstenus :

- M. BUAN personnalité qualifiée dans le domaine de la consommation et protection des consommateurs
- Mme BLOUET personnalité qualifiée dans le domaine de la consommation et protection des consommateurs

#### Ont voté contre le projet :

- M. LE GROGNEC, personnalité qualifiée dans le domaine du développement durable et de l'aménagement du territoire
- M. LORE, personnalité qualifiée dans le domaine du développement durable et de l'aménagement du territoire

En conséquence, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial émet un avis favorable à la demande formulée par la SCI CALBACE (représentée par Monsieur Cédric DEJOIE) en qualité de futur propriétaire immobilier tendant à obtenir la création d'un magasin CENTRAKOR d'une surface de vente de 2 484,25 m<sup>2</sup> situé Parc d'activités de Brocéliande à PLOERMEL (56800) ;

Vannes , le 26 février 2021  
le Préfet, Président de la commission départementale  
d'aménagement commercial  
Pour le préfet, et par délégation  
La cheffe du bureau des Réglementations et de la vie Citoyenne

  
Claire CADUDAL FLEURY

**NOTA :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC). La saisine de la CNAC est un préalable obligatoire à un recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier (art. L752-17 du code de commerce). Pour les tiers ayant intérêt à agir, le délai de recours est d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publication de la présente décision (annonces légales).

€ R.P.  
L.A.P.S. 06  
005,64  
HU 213957

ANNES 06  
26-02-21  
800 L1 031471  
7572 563560

RECOMMANDÉ  
**R1 AR**

INDIQUÉ AU VERSO

*D.R.C*

**RECOMMANDÉ AR**

DESTINATAIRE

SCI CALBACE  
MONSIEUR DEJOIE GÉORIC  
181-185 Rue de l'hardorinerie  
37150 CIVRAY DE TOURAINE

2C 129 345 2776 8



LE MOULIN DE  
FRANCAIS  
LE DU MORB  
GENERAL DE C  
B.P. 501  
ANNES CEDEX  
02 97 54 84 00

